

Du 8 au 14 juin 2026 - N° 5023

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



La Côte-d'Or en chiffres 2026

Bientôt en Kiosques !

Le hors-série annuel du *Journal du Palais*, La Côte-d'Or en chiffres, sort le 22 juin. Depuis 2017, ce magazine propose un panorama unique de données réunies, consolidées et commentées dans tous les secteurs de la vie économique du département : démographie, transport, santé, emploi, bâtiment, tourisme, collectivités...

Et si le futur du jeu vidéo français venait de Tonnerre ?

Installée à Tonnerre depuis 2020, l'école CréaSup Digital s'est imposée au fil des années comme une référence dans l'enseignement supérieur spécialisé dans les métiers du numérique, en privilégiant particulièrement la création de jeux vidéo. *Page 5*

AuxR_M le bus expérimente l'IA

Le réseau de transport urbain exploité par Keolis franchit une nouvelle étape dans sa transformation numérique avec le lancement d'un assistant conversationnel basé sur l'IA. *Page 7*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 10 à 15

Le travail frontalier en BFC marque le pas



La Bourgogne Franche-Comté est, de loin, la première région française pourvoyeuse de travailleurs frontaliers vers la Suisse : ses 48.450 navetteurs représentent 20 % de l'ensemble

des frontaliers français employés dans ce pays. Mais la dynamique qui avait porté ce flux pendant plusieurs années marque désormais le pas, selon la dernière étude de l'Insee sur le l'em-

ploi transfrontalier daté de mai. En 2025, la progression n'est plus que de 0,5 %, contre 1,5 % en 2024 et 6,7 % en 2023. Derrière ce ralentissement, une économie suisse bous-

culée par les turbulences mondiales, une industrie horlogère sous pression et des territoires inégalement touchés selon leur positionnement géographique.

Page 3

La région BFC investit 47,4 M€

Réunis en commission permanente vendredi 29 mai à Besançon, les élus régionaux de Bourgogne Franche-Comté ont voté une enveloppe de 47,4 M€ de financements. Des transports (17,16 M€ engagés) à la culture (4,44 M€), de l'écono-

mie (1,06 M€) à l'environnement (854.000 €), ce vote illustre l'étendue des compétences régionales et l'ambition d'un maillage territorial au plus près des besoins des habitants.

Page 6

Missery, le village retrouve son commerce. *Page 2*

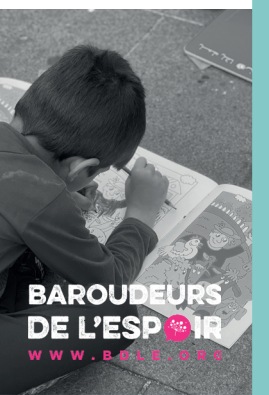
URGENCE LIBAN

Soutenez la santé mentale des enfants au Liban.

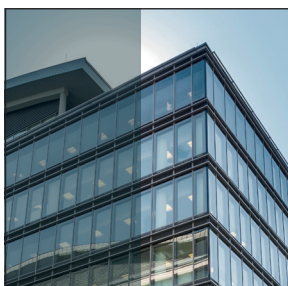
Des centaines de milliers d'enfants et de familles ont fui les bombardements depuis le 2 mars 2026.

Votre contribution permet de fournir des kits d'urgence pour bébés, des kits récréatifs pour les enfants et des activités ludiques et psychosociales pour les aider à surmonter leurs traumatismes.

Faire un don : urgence-liban.bdle.org



R 28302 - 5023 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique

Votre gestionnaire immobilier : Audrey HERAMBourg
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr



baromètre

En mai le marché des VO recule

En mai, le marché du véhicule d'occasion (VO) affiche un bilan négatif avec -4% pour 412.247 immatriculations (avec 2 jours ouvrés en moins qu'en mai 2025). En comparant le même nombre de jours ouvrés, le marché de l'occasion est en hausse de +7,3%. Au cumul sur les cinq premiers mois de l'année, le marché reste en négatif avec -4,7% par rapport à 2025 pour 2.182.683 immatriculations. Par rapport à la période pré-Covid, mai, comme le cumul des cinq premiers mois de l'année chutent respectivement -15,4% et -10,3%. Le marché du véhicule neuf amorce un virage et retrouve des couleurs avec une hausse de +3,7% pour 128.484 immatriculations (-33,8% par rapport à mai 2019). Au cumul des cinq premiers mois de l'année, le marché du neuf reste baissier : -0,6% comparé à 2025 (-28,5% par rapport à 2019).

Véhicule électrique : le coût reste le principal verrou

En Bourgogne Franche-Comté, selon une étude de LibertéWatts, 41% des habitants déclarent envisager l'achat d'un véhicule électrique. Toutefois, les attentes financières restent particulièrement marquées : 74% estiment qu'une aide à l'achat devrait dépasser 5.000€ pour favoriser le passage à l'électrique et 19% évoquent une aide comprise entre 3.500 et 5.000€. Le niveau d'économies attendu reste lui aussi important : 49% déclarent qu'il leur faudrait plus de 150€ d'économies mensuelles, 24% situent ce seuil entre 100 et 150€, 19% entre 50 et 100€, alors que les économies à l'usage d'un véhicule électrique sont estimées à 77€ par mois, soit 924€ par an, selon Transport & Environment.

La Fondation TotalEnergies œuvre pour le patrimoine local

Il y a tout juste 20 ans, la Fondation du patrimoine et la Fondation TotalEnergies s'associaient pour accompagner la préservation de biens remarquables sur les territoires. Depuis 2006, plus de 40 M€ ont ainsi été engagés sur près de 350 chantiers sur plus de 300 sites. En BFC, les cinq sites soutenus depuis 2008 révèlent la diversité du patrimoine régional. Parmi ceux-là, notons le Théâtre municipal de Nevers qui a bénéficié en 2016 d'un mécénat de l'énergéticien de 100.000€ pour des travaux de restauration qui s'élevaient au total à 2,2 M€. Et plus récemment, l'Observatoire de Château-Chinon, en cours de transformation en complexe scientifique et astronomique qui abritera le plus grand télescope français accessible au public.

Fermé depuis plus de 40 ans, le café du village de Missery, 107 habitants, devrait rouvrir ses portes cet été. Pour redonner vie à son unique commerce, la municipalité a décidé d'en devenir propriétaire.



Missery, le village retrouve son commerce

Missery Lors de la précédente mandature, Rosine Lechaton (2^e à droite sur la photo) et son équipe, portaient le projet de rouvrir le café du village, en vente depuis 1985. Pourtant, en visitant les lieux en 2020, l'ampleur de la tâche et l'investissement nécessaire les ont effrayés. Accompagnée par le CAUE, la maire et son équipe ont exploré d'autres options pour ramener un commerce dans la commune. « Nous avons envisagé de transformer la chapelle qui n'avait jamais été consacrée pour en faire un café - épicerie », se souvient l'édile qui a finalement renoncé. Quand le prix de vente de l'ancien café a été revu à la baisse, l'équipe municipale n'a pas hésité longtemps avant de se porter acquiescente. « Nous avons vendu un logement communal pour financer l'achat. »

N'ayant pas l'expertise nécessaire pour mener pleinement le projet à terme, Missery a sollicité les services

de la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire pour étudier la faisabilité du projet. « Il était viable à condition qu'il ne représente qu'un complément de salaire pour le gérant. » Le futur commerce devrait à la fois faire office de café, d'épicerie d'appoint et de produits locaux, de dépôt de pain, de relais colis mais surtout de lieu de rencontre créateur de lien social à l'occasion d'événements.

TRANSFORMER L'ESSAI

Après avoir acheté les murs en novembre 2022, la mairie, épaulée par la CCI, a recherché les financements indispensables à la réalisation des travaux. Sur un projet d'un coût global de 407 000 euros, la commune a obtenu des subventions à hauteur de 80%, associant l'État par l'intermédiaire de la DETR et de l'ANCT, une aide du département, de la région et du Sicco pour les travaux de rénovation énergétique. « On a attendu d'avoir l'assurance des

financements pour lancer les travaux car on voulait être sûrs de pouvoir les payer. » Et ils ont pu démarrer en septembre 2025 pour une période d'environ huit mois. Comme souvent, le chantier a connu quelques imprévus. « De l'amiante, la charpente, la toiture... Nous avons dû faire des arbitrages et réduire le projet au maximum. Nous avons donc renoncé au projet de logement qui devait être réalisé au-dessus », précise la maire réélue en mars dernier.

En parallèle, la municipalité a cherché un gestionnaire pour son futur commerce. Après plusieurs touches, la candidate idéale arrivera finalement de façon spontanée d'un bourg voisin grâce au bouche-à-oreille. Au début de l'été, elle devrait ouvrir « Le Comptoir » du mercredi au dimanche pour répondre aux attentes des élus, des habitants mais aussi satisfaire une clientèle de passage.

Nadège Hubert

Ils bougent.



JULIA CATTIN, PROMUE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE. La dirigeante des sociétés industrielles Fimm à Joigny et Manuvit à La Ferté-Macé (Orne), sera décorée Chevalier de l'Ordre national du Mérite, le 11 juin prochain. Cette distinction, proposée par l'ancienne ministre Elisabeth Moreno après une visite du site icaunais en 2021, récompense un parcours entrepreneurial marqué par la reprise des entreprises familiales il y a plus de dix ans, après le décès de son père. « Cette distinction représente à mes yeux bien plus qu'une reconnaissance personnelle. Elle vient saluer une aventure humaine et industrielle construite aux côtés des équipes de Fimm et Manuvit, de leurs clients, partenaires et fournisseurs, mais aussi de toutes les personnes qui m'ont accompagnée et soutenue depuis le décès de mon père, et qui m'ont permis de reprendre les entreprises familiales il y a maintenant plus de dix ans. Elle est également pour moi l'occasion de rendre hommage à mon père, dont les valeurs de travail, d'exigence et de respect continuent de guider les entreprises au quotidien. » La cérémonie se déroulera à Joigny, en présence notamment de la sénatrice de l'Yonne Dominique Vérien. La remise de l'insigne sera assurée par Agnès Bricard, figure reconnue du monde de l'expertise comptable et du partage de la valeur en entreprise.



NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LE PALAIS DES CONGRÈS DE BEAUNE.

À la suite du renouvellement des instances lié aux élections municipales, le Conseil d'Administration renouvelé de la SPL Beaune Congrès, a élu, le 12 mai, sa nouvelle présidente, Anne-Gaëlle Cationot, première adjointe à la ville de Beaune. Elle succède à Charlotte Fougère, qu'elle a remercié pour son engagement à la présidence de cette instance au cours des six dernières années. Les représentants de la Société publique locale Beaune Congrès désignés par la ville de Beaune et la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, actionnaires de la structure, ont officiellement intégré les instances de la société.

décideurs

À LA UNE

Le travail frontalier en BFC marque le pas

Région BFC. Fin 2025, 48.450 habitants de Bourgogne Franche-Comté travaillent en Suisse. Si ce chiffre progresse encore légèrement, la dynamique s'est considérablement essoufflée par rapport aux années précédentes. Derrière ce ralentissement, une économie suisse bousculée par les turbulences mondiales, une industrie horlogère sous pression et des territoires inégalement touchés selon leur positionnement géographique.



La Bourgogne Franche-Comté est, de loin, la première région française pourvoyeuse de travailleurs frontaliers vers la Suisse : ses 48.450 navetteurs représentent 20 % de l'ensemble des frontaliers français employés dans ce pays. Mais la dynamique qui avait porté ce flux pendant plusieurs années marque désormais le pas, selon la dernière étude de l'Insee sur l'emploi transfrontalier daté de mai. « En 2025, la progression n'est plus que de 0,5 %, contre 1,5 % en 2024 et 6,7 % en 2023 », indique Jérôme Mathias, co-auteur de l'étude. Un ralentissement d'autant plus notable qu'il s'inscrit en décalage croissant avec la moyenne nationale : la France dans son ensemble affiche une hausse de 2,2 % sur la même période. Pour la deuxième année consécutive, la région fait donc moins bien que le reste du pays.

Ce décrochage tient en grande partie à la géographie. « Contrairement à l'Auvergne Rhône-Alpes adossée à Genève ou au Grand Est tourné vers Bâle, la Bourgogne Franche-Comté est éloignée des grandes agglomérations suisses. Ses flux frontaliers sont donc plus étroitement dépendants de la conjoncture industrielle, secteur qui emploie 40 % de ses navetteurs, soit 19.160 personnes. Or ce secteur est précisément celui qui souffre le plus en 2025 », analyse Thésée Sztrakonickzy, seconde co-auteurice de cette étude.

L'INDUSTRIE ET L'INTÉRIM EN REPLI

La dégradation de la conjoncture internationale a frappé de plein fouet l'économie suisse. Le relèvement des droits de douane américains en 2025 a pesé sur un pays dont les exportations représentent 72 % du PIB, soit le double du ratio français. L'emploi industriel frontalier en provenance de la région recule de 1,7 % sur un an. Le repli touche l'horlogerie - déjà fragilisée en 2024 par le ralentissement de l'économie chinoise et la faiblesse du yuan - mais aussi les autres industries manufacturières. « Les

travailleurs frontaliers de BFC sont structurellement plus exposés à ces chocs que ceux d'Auvergne Rhône-Alpes, dont la progression dans l'industrie, bien que ralentie, reste positive à 2,4 % », appuie Thésée Sztrakonickzy.

Ce tassement industriel se lit encore plus nettement dans les chiffres de l'intérim, baromètre sensible des variations conjoncturelles. Le nombre de frontaliers intérimaires passe sous les 4.000 en 2025, après une chute déjà marquée en 2024 (-15,6 %). « Ce retournement est brutal si l'on se souvient de l'envolée des années précédentes : +36 % en 2021, +22 % en 2022. Ces intérimaires étaient massivement mobilisés pour répondre à une demande horlogère alors en forte expansion. Le reflux de cette demande les a exposés en premier », explique Jérôme Mathias.

À l'inverse, le secteur de la construction résiste. Le chiffre d'affaires du bâtiment reste en croissance en Suisse, et l'emploi frontalier dans ce domaine progresse à un rythme comparable à celui des années précédentes. Les transports terrestres, avec 840 navetteurs, se distinguent également par un dynamisme soutenu pour la troisième année consécutive. Du côté des services aux entreprises hors intérim, la tendance redevient positive après le ralentissement de 2024, portée principalement par les services aux bâtiments - notamment le nettoyage - et par les activités de programmation et de conseil informatique. En revanche, les sièges sociaux marquent un recul, et les secteurs juridique, comptable ainsi que l'architecture et l'ingénierie, qui étaient auparavant des moteurs de la croissance frontalière, contribuent peu à la progression actuelle.

LA SANTÉ, LOCOMOTIVE INATTENDUE

Dans ce tableau contrasté, un secteur tire clairement son épingle du jeu : la santé. Les activités liées à la santé humaine et à l'action sociale emploient désormais 5.180 frontaliers en Suisse, et si ce chiffre ne représente encore que 6 % de l'emploi frontalier régional, ce secteur contribue à lui seul à environ

70 % de la hausse nette observée sur un an. Parmi ces soignants qui franchissent quotidiennement la frontière, les infirmiers sont plus nombreux que les médecins. « Ce phénomène reflète les tensions qui traversent le système de santé suisse et sa capacité à offrir des rémunérations attractives pour des professionnels formés en France. Le commerce et l'hébergement-restauration suisses dépassent quant à eux 7.000 frontaliers régionaux, avec une croissance de 2 % en 2025, soit toutefois un rythme nettement inférieur aux 7 % annuels enregistrés entre 2022 et 2024 », développe

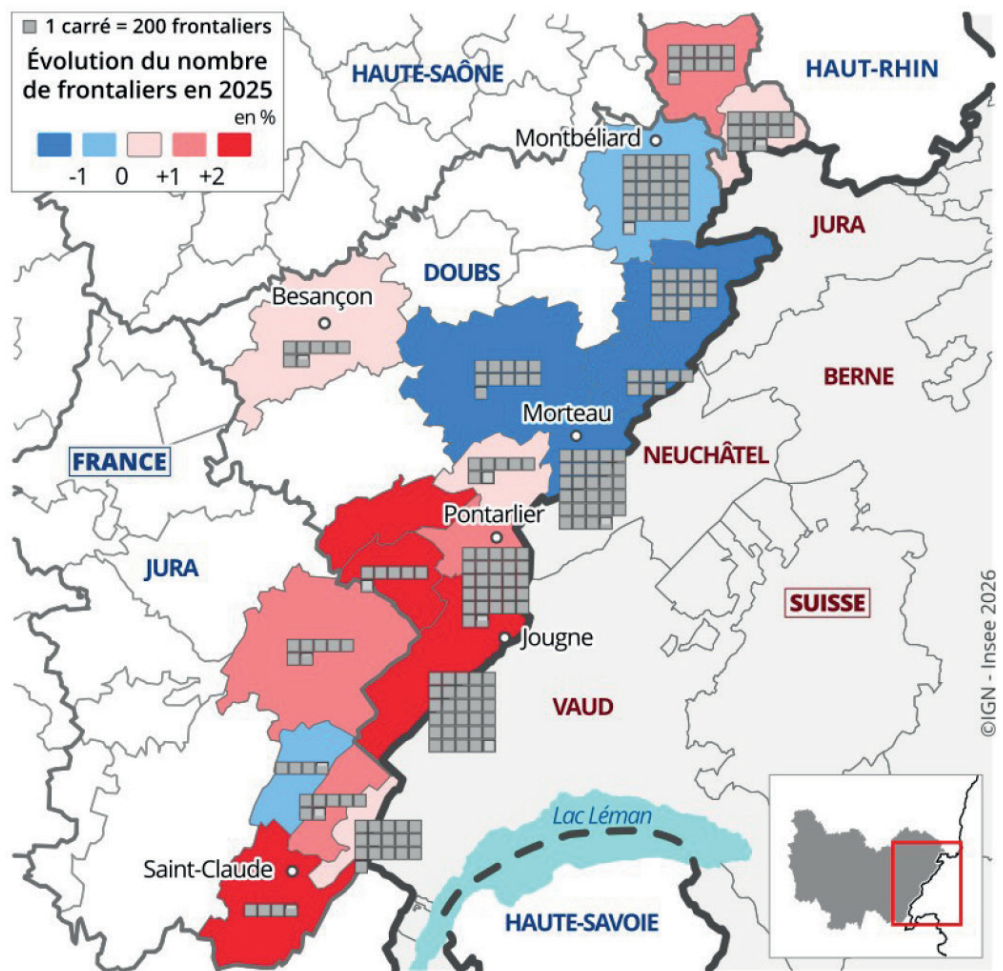
Jérôme Mathias.

Territorialement, le ralentissement est inégalement réparti. Le Doubs concentre à lui seul sept frontaliers sur dix de la région, soit 34.300 navetteurs. C'est là que le coup d'arrêt est le plus sensible : la progression n'est plus que de 0,1 % sur un an, contre 6,4 % en 2023. Les quatre intercommunalités du bassin du Haut-Doubs, tournées vers les cantons de Neuchâtel et du Jura où l'horlogerie prédomine, enregistrent même un recul net. Symbole de ce retournement, la communauté de communes du Val de Morteau, longtemps première en

nombre de frontaliers, perd cette place au profit de celle des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, dont l'orientation plus marquée vers le canton de Vaud - à l'économie plus diversifiée - lui permet d'afficher une progression de 2,4 %. Le pays de Montbéliard-Agglomération est également en repli. Le Jura et le Territoire de Belfort, eux, progressent encore légèrement, à respectivement 1,1 % et 1,4 %, bénéficiant d'une exposition sectorielle un peu moins concentrée sur l'industrie horlogère.

Frédéric Chevalier

Nombre de frontaliers fin 2025 et évolution sur un an par intercommunalité



Source : OFS, Statistique des frontaliers - Insee, retraitements.

Côte-d'Or. En inaugurant la résidence Le Clos du Lac le 27 mai, ICF Habitat franchit le cap des 300 logements réhabilités à Dijon, pour un investissement total de près de 20 M€. Une transformation profonde, tant sur le plan technique qu'humain.

Le Clos du Lac, une ZUP métamorphosée



Elle s'appelait la « ZUP du Lac ». Elle s'appelle désormais « Le Clos du Lac », un nom proposé par les locataires eux-mêmes à l'issue d'un appel à idées. Ce changement de nom n'est pas qu'un détail : il symbolise la mutation complète qu'a connue cette résidence de 160 logements répartie sur trois bâtiments allée de Chambéry et avenue du Lac, construite dans les années 1970 et rendue méconnaissable par quatre années de travaux conduits par ICF Habitat avec les équipes d'Eiffage Construction. Sur le plan technique, l'intervention a été totale. L'enveloppe des bâtiments a été entièrement reprise : isolation thermique par l'extérieur, ravalement des façades, étanchéité et isolation des toitures. À l'intérieur, menuiseries, radiateurs, sanitaires et cuisines ont été remplacés. Détail marquant : les loggias, autrefois fermées, ont été transformées et intégrées aux espaces de vie, permettant d'agrandir les cuisines. Résultat : une réduction des consommations énergétiques de plus de 50 %, portant la résidence aux étiquettes A et B. « Cette réhabilitation exemplaire, qui atteint le niveau BBC, démontre qu'il est possible de concilier performance énergétique et maintien en site occupé, grâce à un accompagnement renforcé », sou-



Nuray Akpınar-Istiquam, adjointe à la mairie de Dijon déléguée au logement, à la politique de la ville et à l'insertion, Nathalie Koenders, maire de Dijon et Michel Neugnot, vice-président de la région BFC en charge des mobilités, des transports scolaires, de l'intermodalité et des infrastructures étaient présents à l'inauguration de la résidence «Le clos du Lac», le 27 mai à Dijon. (Crédit : JDP).

ligne Françoise Bingert, directrice territoriale Rhône Bourgogne d'ICF Habitat. L'opération, d'un montant de plus de 11 M€ TTC, a été rendue possible grâce au soutien de la région Bourgogne Franche-Comté via le dispositif Effilogis, de Dijon Métropole dans le cadre du programme Éco-rénovation, et de l'Union européenne via le Feder. Le Clos du Lac porte aussi une dimension artistique : une fresque de Matthieu Pommier, coordonnée par Zutique, a été inaugurée quelques mois plus tôt. Le chantier

n'est pas tout à fait terminé : la réfection des ascenseurs est prévue de juin à octobre, avec un dispositif d'accompagnement et des services de portage pour les résidents concernés. Avec cette opération, ce sont désormais plus de 300 logements qui ont été réhabilités par ICF Habitat à Dijon et un investissement de près de 20 M€ afin d'améliorer durablement la performance énergétique des bâtiments et le confort de vie des habitants.

Frédéric Chevalier

C'est quoi l'ICF

◆ Filiale de la SNCF, ICF Habitat gère un patrimoine de près de 105.000 logements sur l'ensemble du territoire national, des résidences sociales aux logements à loyers libres. Acteur des politiques publiques du logement aux côtés de l'État, des collectivités et de son actionnaire ferroviaire, l'organisme intervient dans les grands centres urbains et se positionne comme un opérateur des mutations urbaines. Il complète son activité de bailleur social via trois filiales : SNCF Habitat (promotion et accession à la propriété, notamment des cheminots), Novedis (property management) et Trans'Actif Immobilier (conseil en transactions).

Côte-d'Or. À l'occasion de l'Assemblée générale 2026 du Medef, dans l'Orangerie du château de Saulon et en présence de l'ancien ministre Renaud Dutreil, son président Jean-Philippe Porcherot a dévoilé la feuille de route de l'organisation patronale.

Un Medef 21 offensif et constructif



Dans un contexte mondialisé marqué par une instabilité permanente - tensions internationales, marchés de l'énergie sous pression du fait de la guerre en Iran et concurrence agressive des superpuissances américaine et chinoise - le Medef 21 entend s'affirmer comme un « repère », un « tiers de confiance » et une force collective incontournable pour les dirigeants du territoire. Le syndicat patronal a d'ailleurs noté une augmentation du volume des consultations juridiques et sociales (gestion RH, dialogue social, gestion des risques et difficultés économiques). L'ambition du Medef 21 est de devenir « plus offensif » avec une priorité claire : « Remettre l'entreprise au cœur des décisions et reconnaître enfin qu'il ne

peut pas y avoir de réussite sociale durable sans réussite économique ». Pour cela, le syndicat refuse les privilèges et exige quatre conditions, égrainées par son président Jean-Philippe Porcherot : « cohérence », « stabilité », « visibilité » et « simplification ».

FEUILLE DE ROUTE EN CINQ AXES

Le Medef 21 interviendra directement dans les débats des prochaines échéances électorales sur six thèmes clés : la mobilité, le foncier économique, la fiscalité locale, la transition énergétique, l'emploi et la sécurité économique. Cette voix sera notamment portée par ses mandataires bénévoles siégeant dans plus de 90 instances. Ainsi, les différentes commissions du mouvement travailleront sur des dossiers précis : la commission Mobilité & Transition écologique renforcera le dia-

logue avec les collectivités et les transporteurs pour traiter les enjeux de logistique, de décarbonation et de déplacements domicile-travail. Le syndicat propose également un accompagnement face à la volatilité des prix de l'énergie. Pour faire face aux difficultés de recrutement, l'organisation développe des « chartes école-entreprise », des immersions et des forums métiers en lien avec les établissements scolaires et universités. Elle poursuit aussi le pilotage du Club Les Entreprises s'Engagent (inclusion, diversité, égalité des chances). Enfin, alors que plus de 500.000 dirigeants français sont concernés à moyen terme, la commission Entrepreneuriat & Croissance se positionne comme un « tiers de confiance » pour « dédramatiser la transmission [et] ouvrir le dialogue », en s'appuyant sur l'héritage du Pacte Dutreil.

Le mouvement va également intervenir au plus près des besoins des entreprises avec des actions de pédagogie pour un « usage responsable de l'intelligence artificielle » et la sécurisation des cybersystèmes ou un accompagnement à la marque et à l'image (commission Marketing & Communication). Le Medef 21 poursuit l'intégration de la nouvelle génération de décideurs (COMEX40) et ses travaux en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle (Réseau Femmes du Medef), sans oublier l'organisation de la REF21 (échanges et débats économiques) et un déploiement des Journées du Patrimoine économique avec une ouverture des entreprises au grand public pour valoriser les savoir-faire et susciter des vocations.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or

INNOVATIONS ET PERSPECTIVES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LES TPE-PME. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté organise une journée sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les TPE-PME le vendredi 12 juin 2026 de 8h30 à 16h30, à la CMA de Dijon, 65-69 Rue Daubenton. La matinée est animée par France Tour Num, suivie l'après-midi de l'IA DAY PRO. Cette journée est spécialement dédiée aux petites et moyennes entreprises, avec pour objectif de montrer comment l'intelligence artificielle peut devenir un levier de performance et de croissance. Les participants pourront assister à une conférence « IA et TPE, opportunité, obligation, danger ? Comment aborder cette révolution sereinement ? » animée par des experts, qui partageront des exemples d'utilisation de l'IA pour optimiser la gestion, la communication et le développement commercial. Huit ateliers pratiques sont organisés tout au long de la journée : Sécuriser son entreprise face aux attaques numériques, la facturation électronique, optimiser ses contenus site et réseaux sociaux, délégation des tâches quotidiennes à l'IA, stratégie pour les réseaux sociaux, utiliser l'IA pour définir vos clients potentiels et mieux les cibler, etc... L'événement est gratuit et offrira également des opportunités de networking pour favoriser les collaborations entre entreprises, artisans et partenaires régionaux. Une occasion unique pour les entrepreneurs de s'informer, se former et développer leur réseau.

en bref

Yonne. Installée à Tonnerre depuis 2020, l'école CréaSup Digital s'est imposée au fil des années comme une référence dans l'enseignement supérieur spécialisé dans les métiers du numérique, en privilégiant particulièrement la création de jeux vidéo.

Et si le futur du jeu vidéo français venait de Tonnerre ?

L'objectif est de fournir aux élèves des conditions proches de celles rencontrées dans les studios professionnels. Au-delà de l'acquisition de connaissances théoriques, ils sont amenés à concevoir des projets fonctionnels et novateurs, et surtout à comprendre et respecter des contraintes réelles de production. La raison est simple : les cofondateurs de l'école sont tous des vétérans de l'industrie du jeu vidéo et ne connaissent que trop bien les problèmes rencontrés dans le milieu par les développeurs, indépendants ou non. « De nos jours, un game designer doit savoir prototyper avec des outils de visual scripting », nous précise Yann Tambellini, cofondateur de l'école. Comprenez que l'élève doit non seulement savoir concocter un portfolio mettant en avant ses connaissances et conceptualiser un projet de fin d'études, mais également pouvoir fournir une version fonctionnelle de celui-ci afin de pouvoir le « vendre » à de potentiels éditeurs. Cette exigence professionnelle passe par des moyens éminemment formateurs : « Nous installons par exemple chaque année



un stand de 25 m² à la Gamescom (ndlr : la plus grosse convention de jeux vidéo du monde, située à Cologne en Allemagne), afin que nos étudiants puissent présenter leurs jeux à des milliers de vrais joueurs. À cause de la barrière de la langue, ils n'ont que leur concept pour convaincre », continue Yann Tambellini.

DES PROJETS FONCTIONNELS

Là où certaines écoles ne favorisent que la théorie du game design, CréaSup Digital propose un accompagnement des étudiants vers leur future vie de développeurs de jeux vidéo. C'est ainsi qu'un incu-

bateur a été monté dans l'école en 2025, afin que les élèves de la première tournée de diplômés puissent continuer à travailler sur leurs projets et ne pas être jetés immédiatement dans le grand bain à remous de l'industrie du jeu vidéo sans même se mouiller la nuque. On pourrait se dire que la chose est noble et va déjà au-delà de ce qui est proposé ailleurs, mais le concept va encore plus loin puisque Super AC, un véritable label de production, a également été fondé en complément de cet incubateur. Cette structure permet aux meilleurs projets n'ayant pas trouvé d'éditeur externe d'être tout de même distribués.

C'est en outre une manifestation concrète de la confiance qu'ont les enseignants envers les capacités de leurs élèves.

DEUX JEUX VIDÉO ÉDITÉS CE MOIS-CI

Pour illustrer les bienfaits de ce système d'accompagnement, citons les sorties récentes de deux titres édités par Super AC qui reflètent le savoir-faire des élèves de l'école. En premier lieu, Sky Legends VR qui vous propulse dans le cockpit des pionniers de l'aviation civile des années 1920 en réalité virtuelle (disponible sur casques Meta Quest 3 et 3S depuis le 20 mai, et sur Steam le 4 juin) et qui impressionne par son souci du détail et les sensations qu'il procure. Le second titre se nomme Prohibeast, un jeu d'infiltration tactique en temps réels sorti le 3 juin sur Steam, qui immerge le joueur dans la prohibition d'un Chicago des années 1930 corrompu... et surtout peuplé d'animaux anthropomorphes ! Les deux titres sont d'une qualité bluffante pour des premiers jeux, et démontrent toute la qualité de l'enseignement de l'école icaunaise.

Jean-Francis Caux

Yonne. Basée à Champigny-sur-Yonne, la clinique Ker Yonnec réaffirme sa volonté de placer l'humain au cœur du parcours de soins en participant à la Journée mondiale « What Matters to You ? ».

Ker Yonnec à l'écoute de ses patients

L'ancée en Norvège en 2014 et aujourd'hui déployée dans plus de 50 pays, la Journée mondiale « What Matters to You ? » se tient chaque année le premier mardi de juin. Son principe est fondamental : inviter les soignants à poser aux patients une question essentielle, « Qu'est-ce qui est important pour vous ? ». En France, le groupe Vivalto Santé a pleinement mobilisé ses 53 cliniques pour cette journée mondiale. Parmi elles : la clinique Ker Yonnec, qui accompagne plus de 300 patients, souhaitait œuvrer dans la continuité d'une démarche déjà centrée sur l'expérience patient depuis plusieurs années.

LA RELATION AU PATIENT, UNE PRIORITÉ

La clinique Ker Yonnec améliore la prise en charge des patients tout au long de l'an-



Clinique Ker Yonnec à Champigny-sur-Yonne. Crédit : Vivalto Santé.

née. « C'est le combat de tous les jours des cliniques », rappelle Antoine Tavernier, directeur général de l'établissement, qui évoque l'expérience patient comme l'un des enjeux majeurs de la santé mentale. Depuis plus de 20 ans, de nombreux outils permettent de récolter des données, tels que des certifications pour la qualité des soins délivrés par la Haute Autorité de Santé (HAS). À l'interne, la clinique œuvre pour la promotion de la bienveillance auprès de ses

patients, en les interrogeant notamment en fin d'hospitalisation sur la qualité d'accueil et de soins via des questions à échelle, « très orientées » précise le directeur. Elle collabore aussi avec divers acteurs territoriaux : CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Nord Yonne, centre hospitalier de Sens, associations ou encore « Patients Experts », qui mettent leur expérience au service des équipes de soins.

Cette Journée mondiale « What Matters to You ? », ani-

mée du 2 au 5 juin, offre à la clinique une nouvelle opportunité d'enrichir les échanges entre soignants et soignés. Les patients ont été invités à partager ce qui compte pour eux sur des post-it, qu'il s'agisse du parcours de soins ou d'aspirations plus personnelles. C'est par une question ouverte, cette fois, que s'est engagé le dialogue : « Qu'est-ce qui est important pour vous ? ». Pour Antoine Tavernier, cette démarche vise avant tout à favoriser une rencontre entre deux êtres humains. L'initiative a rencontré un vif succès. Dès le premier jour, le panneau d'affichage dédié s'est rapidement rempli : « il n'y avait plus un centimètre carré de blanc », relève-t-il avec le sourire. Ces contributions constitueront une ressource précieuse pour poursuivre l'amélioration de l'expérience patient au quotidien.

Floriane Boivin

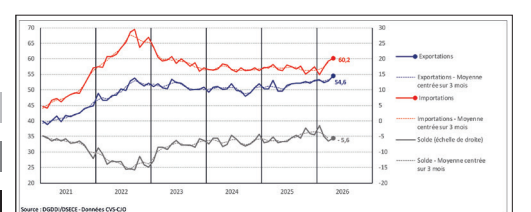
Yonne

TOTAL ENERGIES INAUGURE UNE 3^E STATION-SERVICE DANS L'YONNE EN 18 MOIS. Après Chevannes et Monéteau, l'énergéticien a redonné vie à la station-service de l'avenue du général Leclerc à Pont-sur-Yonne, à l'extrême nord du département. « La station-service de Pont-sur-Yonne a fait l'objet de travaux d'ampleur : changement des pompes de distribution, déplacement d'une pompe dédiée aux poids lourds pour améliorer son accessibilité, mise en place d'un nouveau totem et rénovation de l'auvent. La nouvelle station TotalEnergies est désormais accessible 24h/24, grâce à une solution de paiement par automate, et propose le ravitaillement en carburants pour les véhicules légers : SP 98, SP 95, Gasoil et Gasoil Excellium, ainsi qu'une pompe gasoil dédiée aux poids lourds », détaille le groupe. « Aujourd'hui, nous inaugurons une 6^e station en zone rurale en Bourgogne-Franche-Comté depuis fin 2024. Cette ouverture illustre notre volonté de proposer, sur l'ensemble du territoire des services du quotidien utiles aux habitants. Ce maillage nous permet en outre de faire bénéficier de notre politique de plafonnement des prix au plus grand nombre », précise Vincent Gaffard, le directeur régional de TotalEnergies en Bourgogne-Franche-Comté.

France

LE SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA DOUANE ANNONCE LES RÉSULTATS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE POUR LE MOIS D'AVRIL 2026. Le solde commercial s'améliore sous l'effet d'une hausse des exportations. En avril 2026, le solde commercial progresse de 0,8 Md€ et se situe à - 5,6 Mds€, après le fort recul enregistré en février (- 3,5 Md€) et en mars (- 1,3 Md€). Cette évolution s'explique par une forte hausse des exportations (+1,7 Md€), plus dynamique que celle des importations (+ 0,9 Md€). La croissance des exportations en avril 2026 est principalement due à celle des livraisons de matériels de transport (+ 0,7 Md€), notamment de produits aéronautiques, et à celle des équipements électriques, électroniques et informatiques (+ 0,6 Md€). La hausse des importations en avril 2026 s'explique notamment par la croissance des approvisionnements en hydrocarbures naturels (+ 0,4 Md€), en produits informatiques, électroniques et optiques (+ 0,4 Md€) ainsi qu'en produits chimiques, parfums et cosmétiques (+ 0,3 Md€). Au niveau des importations, les conséquences de la guerre au Moyen-Orient et de la fermeture du détroit d'Ormuz sur les flux de marchandises commencent à se matérialiser en avril 2026. Les importations originaires des pays de la zone, principalement énergétiques, sont réduites de moitié par rapport à mars 2026 et sont compensées par des approvisionnements issus d'autres pays fournisseurs (États-Unis, pays africains notamment). En avril 2026, le solde cumulé sur 12 mois reprend son redressement et atteint - 58,3 milliards d'euros.

en bref



COLLECTIVITÉS

La région BFC investit 47,4 M€

Région BFC. Réunis en commission permanente vendredi 29 mai à Besançon, les élus régionaux de Bourgogne Franche-Comté ont voté une enveloppe de 47,4 M€ de financements. Des transports à la culture, de l'économie à l'environnement, ce vote illustre l'étendue des compétences régionales et l'ambition d'un maillage territorial au plus près des besoins des habitants.



Le poste le plus lourd de ce budget est sans conteste celui des transports et de la mobilité, avec 17,16 M€ engagés. Dans ce cadre, la région poursuit son déploiement d'abris vélos sécurisés dans les gares, avec plus de 57.210 € attribués à cinq nouvelles gares à faible fréquentation dans l'Yonne et le Jura. Depuis 2017, ce sont déjà 45 gares qui ont été équipées. La région vote également 75.000 € sur trois ans en faveur de Dijon Métropole pour le fonctionnement du Divia vélopark de la gare de Dijon-Ville, dans la continuité d'un partenariat engagé depuis 2013. Le développement des territoires constitue le deuxième poste avec 6,65 M€, dont près de 5,8 M€ au titre du dispositif Territoires en action 2022-2028. Ces fonds accompagnent des investissements très concrets dans les huit départements : 512.941 € pour la rénovation et l'extension de la Maison des enfants à Pouilly-en-Auxois, 799.900 € pour la création d'un centre périscolaire et la rénovation énergétique d'un groupe scolaire à Port-sur-Saône, 275.000 € pour la construction d'une école et d'une maison de santé à Dommartin dans le Doubs, ou encore 300.000 € pour un parc urbain multi-activités à Belfort. Dans les villages de moins de 2.000 habitants, le programme Envi (Espaces nouveaux, villages innovants) mobilise 225.000 € pour neuf projets coconstruits avec les habitants, de la création d'un tiers-lieu culturel et gastronomique à Toury-Lurcy (Nièvre) à un espace intergénérationnel à Buffard (Doubs), en passant par l'aménagement du centre-bourg de Volnay (Côte-d'Or). Le dispositif C2R, quant à lui, soutient les centralités rurales fragilisées : Bletterans, dans le Jura, bénéficie ainsi de 432.435 € pour l'aménagement d'un écoquartier intégrant espaces publics, stationnements perméables et îlots de fraîcheur.

RECHERCHE, NUMÉRIQUE ET ÉNERGIE : PRÉPARER L'AVENIR

L'enseignement supérieur et la recherche représentent le troisième poste budgétaire avec 7,79 M€. Parmi les décisions



Jérôme Durain, président de la région BFC. Crédit : région BFC - O. Lavouset.

phares figure une subvention de 2 M€ à l'Université Marie et Louis Pasteur pour la construction du Numericum Santé à Besançon, une plateforme de simulation médicale de 1.419 m² qui devrait ouvrir ses portes au second semestre 2028. Celle-ci intégrera des espaces reproduisant un bloc opératoire, une salle de réanimation ou encore une unité de gynécologie-pédiatrie, ainsi que des dispositifs de simulation immersive et de télé-médecine. Par ailleurs, 5,5 M€ sont votés pour financer 42 projets de recherche, dont 25 inter-laboratoires ou inter-écoles et 19 thèses, adossés aux trois grandes écoles universitaires régionales : Eiphi, Transbio et Intherapi.

Dans le domaine du numérique, la région engage 3 M€, dont 2,5 M€ pour la création d'un cloud souverain régional - hébergeant les données publiques localement et favorisant la mutualisation entre collectivités - et 500.000 € pour l'extension du réseau BFC Connect, la fibre optique régio-

nale déployée depuis 2016. En Saône-et-Loire, deux projets d'intelligence artificielle bénéficient d'un soutien de 70.130 € : l'un pour déployer un système d'« oreille augmentée » dans un Ehpad de Digoin, capable de détecter automatiquement des situations de détresse chez les résidents, l'autre pour aider des entreprises de ferroviaire à analyser des documents techniques.

Sur le front de la transition énergétique, la région mobilise 988.000 € : 660.000 € via le programme Effilogis pour la rénovation BBC de 90 logements sociaux et trois bâtiments publics, 86.820 € pour une chaufferie biomasse dans le Doubs et 50.000 € pour les Assises européennes de la transition énergétique qui se tiendront à Dijon du 23 au 25 juin.

CULTURE, SPORT ET VIE DES TERRITOIRES

Avec 4,44 M€, la culture constitue un pilier majeur de ce budget. La musique en est le premier bénéficiaire avec 2,9 M€ :

795.000 € sont répartis entre les huit Scènes de musiques actuelles du territoire, de La Rodia à Besançon au Silex d'Auxerre, 1,2 M€ soutient la programmation 2026 de l'Opéra de Dijon et 750.000 € vont aux trois conservatoires à rayonnement régional de Dijon, Besançon et Chalon-sur-Saône. Le spectacle vivant bénéficie de plus de 325.500 € pour des compagnies, des lieux de résidence et des structures de diffusion, tandis que 695.000 € financeront 51 festivals en 2026, dont 80.000 € pour « Chalon dans la Rue » et 42.000 € pour le festival « Idé-klic » dans le Jura.

La restauration du patrimoine mobilise également 97.000 €, notamment pour la réfection des façades et de la toiture de l'église Notre-Dame de Salmaise en Côte-d'Or. Le sport n'est pas en reste avec 1,68 M€ : 1,49 M€ irrigue les ligues et comités bénéficiant à plus de 3.000 clubs sur le territoire, tandis que 45.500 € soutiennent 14 événements sportifs régionaux.

Du côté de l'économie, 1,06 M€ d'aides individuelles bénéficient à douze entreprises, notamment sous forme d'avances remboursables pour des TPE et PME dans des secteurs variés : mécanique de précision, biotechnologies agricoles, textile recyclé ou solutions de stockage d'énergie. La filière automobile reste surveillée de près, avec une avance à taux nul de 200.000 € accordée à ID Casting à Arbois, fonderie sous pression confrontée aux mutations du secteur.

Enfin, l'environnement mobilise 854.000 € : protection de la biodiversité, restauration des milieux aquatiques, vergers de sauvegarde et surveillance de la qualité de l'air complètent un tableau budgétaire qui, de la forêt aux lycées en passant par l'agriculture et le logement social, dessine les contours d'une politique régionale à la fois transversale et profondément ancrée dans les réalités locales.

Frédéric Chevalier

Yonne. Malgré un contexte économique tendu et une baisse de l'activité, Renouer affiche un bilan contrasté mais encourageant. L'association intermédiaire, qui accompagne les personnes éloignées de l'emploi, revendique un taux de retour vers l'emploi record de 88 % en 2025.

Quand l'insertion « renoue » avec l'emploi

Beaucoup connaissent France Travail ou les missions locales, mais peu savent réellement ce que fait une association intermédiaire », regrette Isabelle Joaquina, directrice générale de Renouer Yonne. Pourtant, depuis près de 40 ans, la structure agit comme un véritable facilitateur entre les entreprises en manque de main-d'œuvre et les personnes éloignées de l'emploi. En 2025, l'association a accompagné 419 salariés en insertion sur le territoire de l'Auxerrois, du Chablisien, du Tonnerrois ou encore de la Puisaye-Forterre. Un chiffre en baisse par rapport aux 525 personnes accompagnées l'année précédente. La raison ? Une activité économique moins dynamique. « Nous avons perdu près de 5.000 heures de mise à disposition », explique la directrice générale. L'association est passée d'environ 100.000 heures travaillées en 2024 à 95.000 en 2025. Un recul directement lié au contexte

économique. « Les entreprises ont moins sollicité de personnel. Quand les demandes diminuent, nous embauchons forcément moins de personnes en insertion », souligne Isabelle Joaquina.

DES RÉSULTATS RECORD MALGRÉ UNE ANNÉE MITIGÉE

Si l'activité économique a légèrement ralenti, les résultats sociaux, eux, atteignent des sommets. Renouer revendique un taux de sortie vers l'emploi de 88 %, soit une progression de 11 points en un an. « Nous n'avons jamais atteint un tel niveau », se félicite Isabelle Joaquina. CDI, CDD, formation ou reprise d'activité : l'objectif reste toujours le même, remettre progressivement les personnes dans le monde du travail. « Certaines personnes reprennent avec quelques heures seulement, d'autres peuvent travailler directement à temps plein. Tout dépend du parcours et des difficultés rencontrées », explique-t-elle. Néanmoins les freins à l'emploi restent nombreux : mobilité, endettement, problèmes de loge-

ment, troubles psychologiques ou encore perte de confiance en soi. L'association accompagne aussi bien des jeunes déscolarisés que des seniors, des allocataires du RSA (Revenu de solidarité active) ou des personnes en situation de handicap.

LE MARAÎCHAGE BIO DANS LE VISEUR POUR 2026

Parmi les principaux défis identifiés figure désormais le chantier maraîcher bio de Cheny. Sur les trois hectares exploités par la structure, les résultats restent insuffisants. En 2025, l'activité n'a généré que 35.000 € de recettes. « Nous ne produisons pas assez et nous ne vendons pas assez », reconnaît Claire Duchet. Objectif affiché pour 2026 : quasiment doubler le chiffre d'affaires pour atteindre 60.000 €. La production, les techniques agricoles et la commercialisation doivent être renforcées, notamment face aux difficultés liées au changement climatique. À l'inverse, le chantier espaces verts de Pontigny affiche une santé florissante avec près de 132.000 €



Isabelle Joaquina, directrice générale, et Claire Duchet, présidente de Renouer, ont obtenu grâce à « un travail d'équipe » une labellisation qualité RSE, certifiée par l'organisme international SGS. Crédit : JDP.

de chiffre d'affaires. L'objectif pour 2026 est clair : retrouver le cap des 100.000 heures travaillées, développer une clientèle plus large et

favoriser davantage de sorties vers des emplois durables.

Enzo Beaudet

Yonne. Le réseau de transport urbain exploité par Keolis franchit une nouvelle étape dans sa transformation numérique avec le lancement d'un assistant conversationnel basé sur l'IA.

AuxR_M le bus expérimente l'IA au service des voyageurs

L'innovation ne se limite pas seulement à la motorisation des véhicules ou au redimensionnement des infrastructures. Elle se niche désormais dans la relation entre usagers et services de transport. C'est dans cette logique que le réseau AuxR_M le bus, exploité par Keolis Communauté de l'Auxerrois - le délégataire de service public (DSP) de la communauté d'agglomération - vient de déployer un assistant conversationnel boosté à l'intelligence artificielle. Particularité : il est directement intégré à WhatsApp, l'une des applications de messagerie les plus utilisées au monde. Une première pour une filiale française du groupe Keolis.

Concrètement, les voyageurs peuvent désormais interroger le service à tout moment pour connaître les horaires théoriques, obtenir des renseignements sur le fonctionnement du réseau, être informés des perturbations ou encore recevoir des informations pratiques concernant les titres de transport, les points de vente ou les



L'assistant conversationnel, motorisé par l'IA, permet de connaître en temps réel toutes les informations nécessaires sur les services déployés par l'opérateur. Crédit : Communauté de l'agglomération de l'Auxerrois.

services proposés. Disponible 24/24h, l'outil permet également d'être orienté vers les solutions de transport à la demande ou de prendre rendez-vous avec un conseiller via l'agence virtuelle du réseau. Au-delà de la dimension technologique, l'objectif affiché est de simplifier l'accès à l'information et de renforcer l'autonomie des usagers.

UN BOT POLYGLOTTE, UN SITE PILOTE

« Ce Bot IA est disponible sur WhatsApp, renforçant son accessibilité et son inclu-

sivité. Les voyageurs peuvent dialoguer dans toutes les langues avec notre Bot : l'IA comprend et répond dans la langue utilisée par l'utilisateur, facilitant grandement l'information pour les touristes, nouveaux arrivants ou non-francophones », précise le service marketing et commercial de l'opérateur. Cette expérimentation dépasse le seul cadre auxerrois puisque, si l'essai est concluant, plusieurs territoires, dont Dole, Bordeaux ou encore Tours, pourraient

prochainement s'inspirer de l'initiative. « Cette expérimentation fait d'Auxerre un territoire pionnier au sein du groupe Keolis, et renforce notre ambition : une information voyageur disponible partout, pour tous, à tout moment », se félicite Serge Girard, directeur de la filiale Keolis Communauté de l'Auxerrois, qui s'apprête, à la rentrée, à inaugurer son tout nouveau dépôt technique.

Stéphane Bourdier

Yonne

LA LISA A DU RETARD À L'ALLUMAGE... Le chantier de la Liaison sud Auxerre (Lisa) accuse du retard sur la partie pilotée par l'État. Initialement prévu pour avancer à un rythme plus soutenu, le projet est confronté à plusieurs difficultés techniques et administratives qui repoussent le calendrier des travaux. Ce retard représente un enjeu économique important pour le territoire auxerrois. La Lisa doit permettre de fluidifier la circulation autour de l'agglomération et de désengorger certains axes particulièrement fréquentés par les automobilistes et les poids lourds. Les acteurs économiques locaux comptent sur cette infrastructure pour améliorer l'attractivité de la zone et faciliter les déplacements des entreprises. Le décalage du chantier pourrait également entraîner des coûts supplémentaires liés à l'allongement des délais, dans un contexte où le prix des matériaux et des travaux publics reste élevé. Les entreprises intervenant sur le projet doivent en effet adapter leur organisation et leurs plannings, avec un impact potentiel sur les finances publiques. Malgré ces retards, les services de l'État assurent poursuivre le chantier et maintenir l'objectif de réalisation de cette infrastructure.



en bref

Industrie manufacturière : un redressement encore inachevé



Cinq ans après la crise sanitaire, selon les données de la Banque de

France, l'industrie manufacturière française peine à renouer avec sa dynamique d'avant-Covid. Fin 2025, sa valeur ajoutée (richesse produite lors du processus de production, correspondant à la différence entre chiffres d'affaires [ventes de marchandises et production fournis par des tiers) a certes retrouvé son niveau de 2019, mais demeure inférieure d'environ 8 % au niveau qu'elle aurait pu atteindre si la tendance observée sur la période 2015-2019 s'était poursuivie au même rythme. Cette situation s'inscrit dans un mouvement plus large touchant la plupart des économies avancées, où la reprise industrielle reste hésitante, à l'exception notable de l'Espagne, davantage dynamique.

En France, les difficultés tiennent avant tout à des facteurs sectoriels. La fabrication de matériels de transport apparaît comme la branche la plus affectée, avec un niveau d'activité inférieur de près de 19 % à sa tendance pré-crise. L'industrie automobile souffre principalement d'une demande affaiblie, pénalisée par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et les incertitudes liées à la transition vers les véhicules électriques. De son côté, l'aéronautique a longtemps pâti de contraintes d'approvisionnement, même si celles-ci commencent à se résorber progressivement depuis 2025.

L'industrie agroalimentaire a également connu un net décrochage. Après une forte progression en 2021, elle a été affectée par la flambée des prix alimentaires liée à la guerre en Ukraine, entraînant un recul significatif de la consommation. Fin 2025, sa valeur ajoutée reste inférieure d'environ 15 % à sa tendance d'avant-crise. Parallèlement, les difficultés de recrutement persistent dans ce secteur, constituant un frein supplémentaire à son redressement.

Les autres branches industrielles, regroupant notamment la métallurgie, la chimie, ou encore la plasturgie, affichent elles aussi un retard d'environ 8 % par rapport à leur trajectoire historique. Ces activités ont subi de plein fouet le choc énergétique de 2022, l'augmentation du coût des matières premières et les contraintes liées à la décarbonation. Leur situation est d'autant plus fragile qu'elles dépendent fortement de la demande émanant d'autres secteurs, comme l'automobile, la construction ou l'agroalimentaire, ce qui amplifie les effets de ralentissement.

Dans ce contexte, le marché du travail présente une évolution paradoxale. L'emploi manufacturier a progressé de 2,3 % entre 2019 et 2025, soutenu par les politiques publiques et le développement de l'apprentissage. Cependant, cette hausse, plus rapide que celle de la production, s'est traduite par une baisse de la productivité apparente du travail, désormais inférieure d'environ 11 % à sa tendance d'avant-crise. Cette situation reflète notamment des phénomènes de « rétention de main-d'œuvre » (les entreprises préférant conserver leurs salariés dans l'attente que les difficultés s'estompent) et les effets des dispositifs de



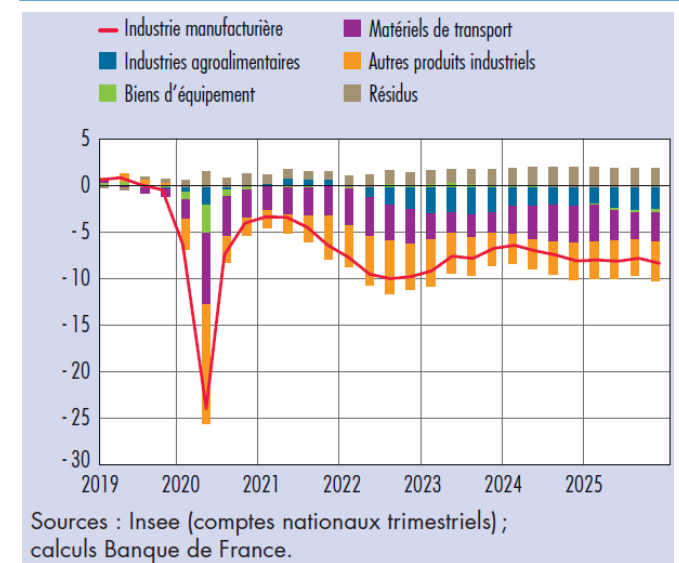
soutien mis en place durant la pandémie.

Les perspectives restent contrastées. Certaines branches pourraient progressivement se redresser, tandis que d'autres demeurent confrontées à des fragilités plus structurelles. L'industrie manufacturière française se trouve ainsi à un tournant, entre reprise conjoncturelle et nécessité d'adaptation durable.

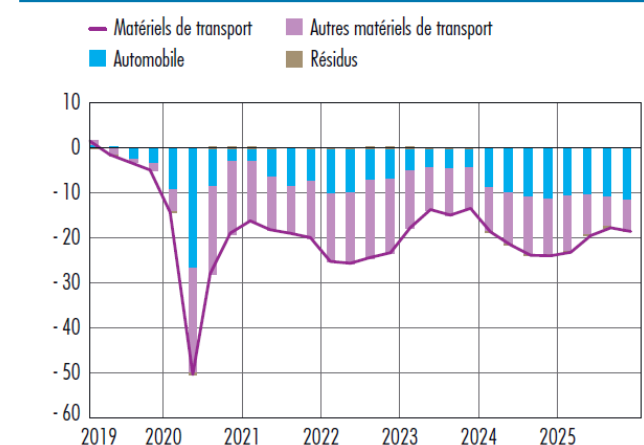
QUID DE L'INDUSTRIE EN BFC ?

Selon une récente étude de l'INSEE en région, l'emploi industriel s'est contracté à un rythme beaucoup plus rapide en BFC que dans l'Hexagone. Ainsi, la BFC vient-elle de perdre sa première place de région industrielle au détriment des Pays de la Loire (respectivement 17,4 % et 17,6 % des emplois salariés) en raison des réductions d'emplois dans le secteur de la métallurgie et de la filière automobile. Néanmoins, la région conserve des atouts avec une industrie dont les entreprises de 50 à 250 salariés et les PMI de 10 à 50 salariés représentent une part plus importante qu'ailleurs de l'emploi et de la richesse créée (respectivement 63 % et 61 % pour la région contre 52 % et 41 % pour la France de province). La santé financière des PME et d'ETI industrielles ancrées dans le territoire, analysée au niveau de la cotation Banque de France est par ailleurs légèrement meilleure que dans les autres régions. Ces caractéristiques sont des atouts pour faire face à la profonde transformation que connaît la filière automobile confrontée à un recul marqué des volumes produits et à la progression des immatriculations de véhicules électriques qui sollicitent beaucoup moins la sous-traitance. La présence d'entreprises dans le secteur de l'agroalimentaire, de la micromécanique, du luxe, de la santé, du ferroviaire et de l'énergie et, en tout premier lieu, du nucléaire, sont des atouts pour faire évoluer le profil sectoriel de la région tout en gardant son rang parmi les régions les plus industrielles de France.

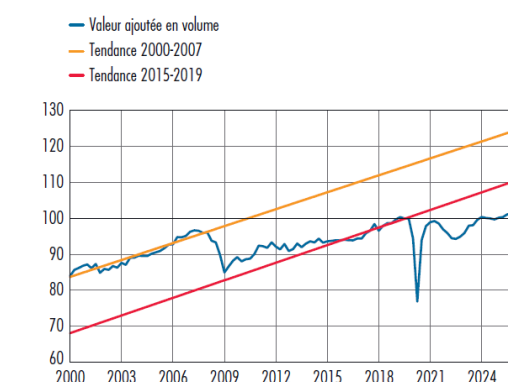
Valeur ajoutée manufacturière en France
Contributions de chaque secteur dans l'écart à la tendance 2015-2019 (en points de pourcentage)



Valeur ajoutée dans la fabrication de matériels de transport
Contributions de chaque secteur dans l'écart à la tendance 2015-2019 (en points de pourcentage)



Sources : Insee (comptes nationaux trimestriels, indices de la production industrielle) ; calculs Banque de France.



Valeur ajoutée manufacturière en France
Comparaison des tendances 2000-2007 et 2015-2019 (base 100 en 2019)

10 %

Le poids de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale en France en 2025.

-8 %

L'écart entre le niveau de la valeur ajoutée manufacturière à T4 2025 et sa tendance pré-Covid (2015-2019).

-11 %

L'écart entre la productivité apparente du travail dans l'industrie manufacturière au 3e trimestre 2025 et sa tendance pré-Covid.

Opinions

Les masseurs-kinésithérapeutes saluent le projet de loi de protection des patients

Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Le gouvernement a présenté, le mercredi 27 mai, en conseil des ministres, un projet de loi renforçant les contrôles d'honorabilité des professionnels de santé et les possibilités d'interdiction d'exercice en cas de violences sexuelles. L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes accueille favorablement ces évolutions, qu'il appelait de ses vœux afin de mieux protéger les patientes et les patients.

Le projet de loi prévoit plusieurs évolutions importantes pour renforcer la sécurité des patients et prévenir tout risque de récurrence dans la sphère professionnelle.

Parmi les principales mesures annoncées figurent notamment le renforcement et la régularité des contrôles d'honorabilité des professionnels de santé, la radiation définitive de l'Ordre en cas de condamnation pénale

définitive pour des faits à caractère sexuel ainsi que la possibilité pour les Ordres professionnels de prononcer des mesures provisoires de suspension dans l'attente d'une décision pénale définitive.

Dès février 2025, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes avait publiquement appelé à une évolution du cadre juridique applicable aux professionnels de santé afin d'empêcher toute reprise d'exercice auprès de patientes et de patients après des condamnations pour des faits à caractère sexuel.

Engagé depuis plus de dix ans aux côtés de la profession et des pouvoirs publics dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'Ordre mène des actions concrètes de prévention, de sensibilisation et d'accompagne-

ment. Les mesures prévues par ce projet de loi permettront de renforcer encore cet engagement au service de la protection des patients.

Pascale Mathieu, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « *Le monde de la santé n'est pas exempt de violences sexistes et sexuelles commises par certains professionnels. Il est inconcevable que des agresseurs condamnés définitivement puissent poursuivre leur exercice. Protéger les patients contre ce risque est une nécessité. Nous appelons de nos vœux un renforcement des contrôles et nous saluons les mesures présentées aujourd'hui, qui constituent une avancée indéniable pour la sécurité des patients. Nous souhaitons désormais voir ce texte aboutir rapidement à l'issue de l'examen parlementaire.* »

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Château de cartes (d'identité)

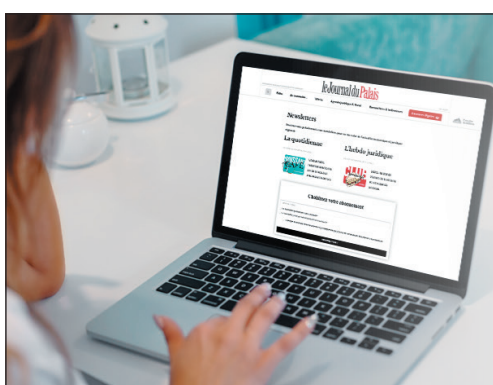
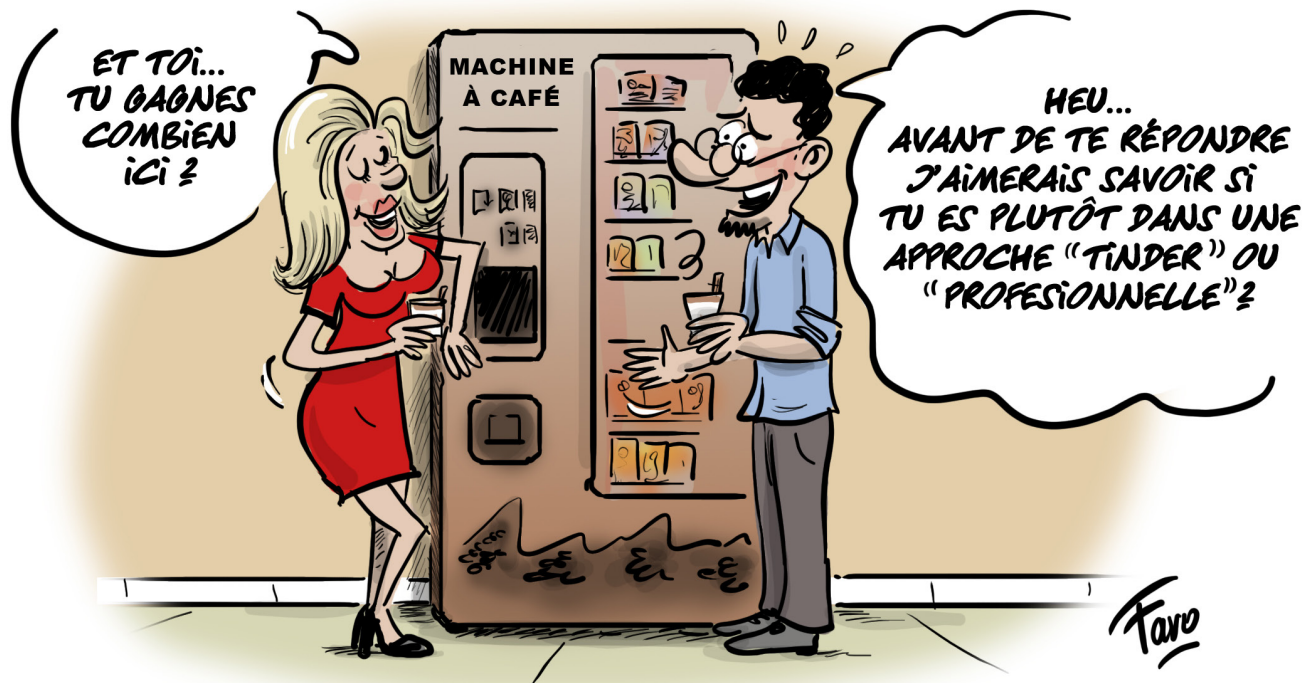


Imaginez un type enthousiaste, passionné de patrimoine, le sourire perpétuel, visitant des châteaux partout en France et partageant son amour des vieilles pierres et de l'Histoire (non, ce n'est pas Stéphane Bern) à grands coups d'anecdotes et d'images aériennes par drone avec tous les codes des réseaux sociaux. À l'heure où l'on peut légitimement s'inquiéter d'un manque notable d'intérêt des petits Français pour leur histoire, on devrait applaudir des deux mains, non ? Ah ben non. Parce qu'il faut que je vous dise que le type en question s'appelle Amine, alias Amine le Conquérant sur les réseaux et qu'il est franco, certes, mais aussi marocain, oups. Et cette double nationalité, assortie de la mention qu'il est musulman, a suffi pour faire sortir les pires relents de stupidité crasse et de racisme décomplexé - et pas qu'un peu agressif - chez ceux que j'aime à appeler les FdS, aka les « Français de Souche ». Il faut voir ce qu'il a pris, le malheureux. « *C'est pas à un Arabe de parler de nos châteaux* » « *C'est gênant de voir un mec comme toi dans un lieu pareil* » et mon préféré : « *retourne dans vôtres pays monsieur, vous êtes des tueurs de chrétiens nice paris les églises qui brule ont tu nos curés* » à croire que l'école obligatoire date d'avant-hier, au moins cher @richarddambroise auteur de cette admonestation, écris correctement la langue de cette France dont tu te fais le héraut (oui, @richarddambroise, héraut. Pas héros, ni Hérault, oui je sais le français dans le texte c'est duuuuuur). Allons que diantre, il me semblait justement que la France c'est l'universalisme, le creuset républicain, Liberté-Égalité-Fraternité tout ça, et que puisque la coexistence des communautés n'est pas le choix que notre pays a fait, voir un franco-marocain faire l'éloge d'un patrimoine qui, de fait, est aussi le sien, ne peut qu'être salué. Après tout, quand l'anglais Peter Mayle nous fait visiter la Provence, tout le monde applaudit, alors pourquoi pas Amine et les châteaux ? Ben, parce que « Amine », j'en ai peur, et que cet Amine-là, qui a pourtant tous les certificats de francitude dans un pays dont, rappelons-le aux plus bouchés, il est natif, ça suffit pas aux FdS. Mais Amine ne se contente pas de prendre cher, il réplique. Quand le Château de Grissay, en Vendée (oui, là même où se trouve un parc d'attraction qui réécrit l'Histoire de France façon FdS), a écrit sous une de ses vidéos « *accent arabe insupportable* », il en a fait la publicité. La polémique a été telle que même l'inénarrable Stéphane Bern a réalisé une vidéo de soutien à Amine pour rappeler que l'amour du patrimoine n'a rien à voir avec le racisme et la violence. L'auteur a fini par s'excuser et là... coup de génie : Amine a accepté les excuses à condition que celles-ci soient assorties d'un don à une association caritative. Taxer le racisme, il fallait l'inventer, et ça a payé !

Moi, j'aimerais bien inventer une taxe sur les fautes de français sur les réseaux, on financerait des cours de mise à niveau pour tous les @richarddambroise et ses camarades incultes. Et tant qu'on y est, taxation compte triple sur « au jour d'aujourd'hui », avec supplément pour tous les « en grandes pompes » et autres « pallier à » et encore on a du bol quand il y a deux L à pallier, sinon c'est pour y mettre un paillason. Ça ferait des sous pour payer des professeurs, tiens, et puis la langue française, en voilà un super patrimoine à aimer !

Le regard de Faro

UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE VISE À RENFORCER LA TRANSPARENCE SUR LES SALAIRES



NEWSLETTER
ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
 pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédure adaptée



MAIRIE DE BELLEFOND

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur : Nom de l'organisme : Commune de BELLEFOND. Adresse : 7 rue des écoles -21490 BELLEFOND. Téléphone : 03.80.23.80.31. Courriel : mairie.bellefond21@orange.fr
2. Objet du marché : Intitulé : VOIRIE 2026
- Réfection des trottoirs et aménagements sécuritaires rue des Romains, rue de Ruffey, rue des Racosins ; - Aménagement de l'impassé au Meix, du chemin d'Asnières et de la place handicapée devant la Mairie
- Réfection des trottoirs lotissement Saint Vincent (tranche conditionnelle)
3. Type de marché : Travaux
4. Procédure : MAPA
5. Allotissement : non
7. Critères d'attribution :
L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères suivants :
- Prix : 70% - Délais d'exécution : 10% - Moyen de l'entreprise, matériaux : 20%
8. Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>
9. Date limite de réception des offres : 26 juin 2026 à 12h
Les offres devront être transmises exclusivement par voie électronique via le profil d'acheteur.
10. Renseignements complémentaires :
Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent adresser leurs demandes via la plateforme de dématérialisation avant le 19 juin 2026.
11. Date d'envoi de l'avis : le 2 juin 2026
L2603064

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncel legale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Appel d'offres

SIAEP de la Région de LIERNAIS

rue de la guette 21430 LIERNAIS

AVIS DE CONCESSION

- 1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
SIAEP de la Région de LIERNAIS rue de la guette 21430 LIERNAIS. SIRET : 252 107 578 00012
- 2 CADRE DE LA CONSULTATION : Contrat de concession pour délégation de service public d'EAU POTABLE : conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article L1121-3 du code de la commande publique et l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.
La valeur estimée du contrat est 2 800 000 € HT.
- 3 OBJET : Contrat de concession de délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages du service d'EAU POTABLE du SIAEP de la région de LIERNAIS
Durée du contrat : 12 ans en solution de base (avec possibilité de prolongation d'un an sur décision de la collectivité); à compter du 1^{er} janvier 2027
- 4 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES du Service :
Le service comprend production et distribution :
- périmètre offre de base 18 communes (périmètre du contrat actuel) : quatre sources et apport extérieur (achat d'eau SM CHAMBOUX), 9 pompages ou surpresseurs, 12 réservoirs d'une contenance totale de 2826 m³ ; 313 km de réseau et 3000 branchements environ.
- périmètre offre variante : 19 communes (périmètre du contrat actuel plus une autre commune) : cinq sources et apport extérieur (achat d'eau SM CHAMBOUX), 9 pompages ou surpresseurs, 13 réservoirs d'une contenance totale de 3126 m³ ; 328 km de réseau et 3170 branchements environ
Assiette de volume facturés et nombre d'abonnement : offre de base 2900 abonnés et 210 000 m³/an, offre variante 3165 abonnés et 225 000 m³/an. Les ouvrages sont également utilisés au transfert vers d'autres services,
- 5 JUSTIFICATIFS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS
Le candidat remettra un dossier comprenant conformément au règlement de consultation : -Un dossier de candidature permettant à la Collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières et son aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service. Ce dossier comprendra conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :
- lettre de candidature (formulaire DC1),
- les renseignements sur la situation indiquant que le soumissionnaire n'est pas touché par les motifs d'exclusion figurant aux articles L3123-1 à 6 du code de la commande publique
- les renseignements concernant la capacité technique, économique et financières de l'entreprise : actionnaires, moyens financiers, moyens en personnel, organisation interne, activités principales et accessoires, activité de gestion de services d'EAU POTABLE bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices (ou DC2), attestation d'assurance,
- les références du candidat et certificat de capacité attestant de la bonne exécution (ou tout autre document permettant de justifier de la capacité du candidat à mener à bien l'exécution des prestations qui lui seront confiées) en matière d'exploitation et de gestion de services aux caractéristiques comparables à celles du service délégué objet de la présente consultation
- Un dossier d'offres comprenant :
-le projet de contrat complété et signé
-le projet de règlement de service complété et signé
-le Compte d'Exploitation Prévisionnel complété, offre périmètre de base, et variante
-un bordereau des prix unitaires des branchements neufs et autres travaux
-un plan prévisionnel de renouvellement d'équipements
-un mémoire technique sur l'organisation et les moyens proposés par le candidat pour la réalisation de la prestation
- 6 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : mardi 7 juillet 2026 à 18h00
- 7 CRITERES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse selon les dispositions figurant dans le Règlement de Consultation
- 8 PRESENTATION DES OFFRES : Les offres seront présentées uniquement par voie électronique avant la date et heure limite ci-dessus sur la plateforme «ARNIA»
La transmission s'effectue de manière simplifiée : aucune signature électronique n'est requise.
- 9 RENSEIGNEMENTS : demande auprès de l'AMO, SPEE 8 rue Teisser 21230 ARNAY LE DUC, clemence.guenot@spee21.fr, ou via la plateforme «ARNIA»
Une visite des ouvrages à l'intention des candidats aura lieu le mardi 16 juin 2026, rendez-vous à 13h30 devant la mairie d'ALLIGNY EN MORVAN 58230 (voir extrait de plan dans le RC) . Les candidats devront préalablement informer l'AMO de leur présence. La visite n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Il n'y en aura pas d'autres d'organisées.
- 10 Retrait du DCE : le DCE est téléchargeable sur la plateforme «ARNIA»
- 11 DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : jeudi 28 mai 2026
- 12 JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX : Tribunal L2603006

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE,
DE PLUS VOUS FEREZ UN GESTE
POUR L'ENVIRONNEMENT...**



Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTSCESSION RAMEN
YUHA / 4EME
NORD

Suivant acte sous seing privé en date du 13/05/2026, enregistré au SPFE de DIJON le 22/05/2026, sous la référence 2104P01 2026 A 01415, la SAS RAMEN YUHA au capital de 3.500 € dont le siège social est situé 12 rue de Gray à DIJON (21000), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 912 006 269, a cédé à la SAS 4EME NORD au capital de 3.000 € dont le siège social est situé 11 rue de l'Aqueduc Darcy à AHUY (21121), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 104 050 430, un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, ou en livraison, traiteur, et débit de boissons, sis et exploité au 11 rue de l'Aqueduc Darcy à AHUY (21121), immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro SIRET 912 006 269 00035, avec entrée en jouissance au 13/05/2026, moyennant le prix de 360.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 233.000 € et aux éléments corporels pour 127.000 €.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'Etude de Maître Maeva FERARRA sise 5 A, Rue du Puits de Têt à MARSANNAY-LA-COTE (21160), où domicile est élu à cet effet.

L2603057

GERANCE
FIN DE GERANCECommune de
PRECY-SOUS-
THIL/ SNC TABAC
PRESSE DE THIL

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte électronique en date du 01/06/2026, la Commune de PRECY-SOUS-THIL, domiciliée 17, rue de l'Hôtel de ville - 21390 PRECY-SOUS-THIL, a donné en location-gerance à la SNC TABAC PRESSE DE THIL, SNC au capital de 2 000 €, siège social : 25 B, rue de l'Hôtel de Ville - 21390 PRECY-SOUS-THIL, 994 057 503 RCS DIJON, un fonds de commerce de détail de produits à base de tabac, articles et accessoires pour fumeur, bimbeloterie en magasin spécialisé, auquel est adjointe la gerance d'un débit de tabacs, situé à PRECY-SOUS-THIL (21390), pour une durée de 5 années entières et consécutives à compter du 09/06/2026, date d'entrée en jouissance. Pour avis.

L2603045

CONSTITUTION
DE SOCIETE

SCI TYÉDÉLOU

Rectificatif de l'annonce parue sous le n° M2606407 sur journal-du-palais.fr du 01/06/2026. Il fallait lire : adresse : 10 Lotissement des Meix - 21400 VANVEY.

L2603054

BNG
CONCIERGERIE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 240 rue Saint Jean, 21850 ST APOLLINAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BNG CONCIERGERIE
Siège : 240 rue Saint Jean, 21850 ST APOLLINAIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Un service de conciergerie organisés par tous moyens numériques (réseaux sociaux, site internet, SMS ...) au service des particuliers et professionnels dans l'organisation d'événements, la recherche et la livraison de places à des événements et spectacles, la prise de rendez-vous à ces événements et spectacles, la constitution de dossiers et de conseils pour l'organisation d'événements et de spectacles, la mise en relation et toutes opérations de communication pour un client.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Basile GUILLAUME, demeurant 240 rue Saint Jean, 21850 ST APOLLINAIRE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2602740

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EGLANTINE ET
ASSOCIES

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 03/06/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EGLANTINE ET ASSOCIES

Objet social : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité.

L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 7 Allée des Eglantines, 21240 TALANT

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M^{me} LAMBERT Laetitia 8 rue aux Grands Journaux 21850 SAINT APOLLINAIRE

L2603082

SCI TYÉDÉLOU
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 28/05/2026 par Maître Ludvine TUPIN-ORMANCEY, Notaire à COLMIER LE BAS (52160) - 10 Grande Rue, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI TYÉDÉLOU

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 10 Lotissement de Meix, 21400 VANVEY

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gerance : M^{me} MONGIN NADINE 8 rue de Châtillon 21400 VILLIERS LE DUC et M. SCHMIT NICOLAS 8 rue de Châtillon 21400 VILLIERS LE DUC

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou descessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L2603007

NUCLEA
BIOTECHNOLOGY
SARL

Aux termes d'un ASSP en date du 23/04/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NUCLEA BIOTECHNOLOGY SARL

Objet social :

- La fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques en France et à l'étranger ;
- L'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous produits et marchandises ;
- L'exploitation de sites de commerce électronique ;
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 14 Rue Coubertin, Bâtiment E, 21000 DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON

Gérance : QIU YONGHAO, demeurant Sanhe Town, Dongyuan County, Guangdong Province, Chine, 517500 Zhugu Village, CHINE

L2603015

Notaire
SCP GUILARD CONVERS
PERRIER

Notaires Associés
7 boulevard de Broches - 21000 DIJON

«SCI DAVANTURE»

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 29/05/2026, a été constituée la société civile dénommée «SCI DAVANTURE», siège social : TALANT (21240), 6 rue des Quetins.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON. Premiers gérants : M Olivier Nicolas DAVANTURE et M^{me} Nathalie Sandrine Anne BARRIERE, dt ens à TALANT (21240), 6 rue des Quetins.

Pour AVIS :

Me Jean-Charles GUILARD

L2603019

EC Capital
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique du 29/05/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée EC Capital, dont le siège social est situé 16, boulevard Winston Churchill - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. M. Etienne CORTINOVIS, demeurant 35, rue Charles Dumont - 21000 DIJON, assure la gerance pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2603030



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

LES DEUX
MONTRACHETS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 27 mai 2026,

Dénomination : LES DEUX MONTRACHETS.

Forme : Société civile.

Siège social : 17 rue Jean-François Champollion, 21200 Beaune.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles ou agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de terres agricoles ou vignobles, la production de raisins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation ; Toutes opérations se rapportant au pressurage, à la viticulture et à la vinification, l'agriculture et toutes autres activités s'y rapportant directement ou indirectement ; L'acquisition, la location, la mise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à ces activités ; La propriété, l'exploitation en faire valoir direct et l'administration de tous biens immobiliers et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ; La détention de parts sociales dans toute société ainsi que la réalisation d'apports en comptes courants d'associés au profit de toute société dans laquelle elle détient une participation ; le recours à l'emprunt sous quelque forme que ce soit pour le financement des activités sociales ; Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet et non susceptibles de porter atteinte à la nature civile et agricole de la société, et aux avantages fiscaux y afférents.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1000 euros.

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Par principe, toutes opérations notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient réalisées entre associés, ou réalisées au profit de toute société qui contrôle ou est contrôlée par un associé au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale.

Gérante : Société MUJO SASU, sise 17 rue Jean-François Champollion, 21200 Beaune.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

L2603039

HOLDING SOLAR
CORPORATION

Société à responsabilité limitée au capital de 500 Euros
Siège social : 13 rue Carnot 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 2 juin 2026, il a été constitué une SARL unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING SOLAR CORPORATION

Objet social : La Société a pour objet : La gestion, l'acquisition, la détention, l'administration et la disposition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, notamment de valeurs mobilières, parts ou actions de sociétés, etc. ; La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, par tous moyens, notamment par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement ; La fourniture de toutes prestations de service, conseils, études sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier, stratégique, ou autres au profit de sociétés au sein desquelles elle détient une participation, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi que l'animation et l'orientation de la politique générale desdites sociétés au sein desquelles elle détient une participation ; Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe

Siège social : 13 rue Carnot, 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Quentin FORGEOT, demeurant 13 rue Carnot 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE, assure la gerance.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'Associé Unique sont libres.

Pour avis : La gerance

L2603044

Notaires

SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY

Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

LMJM GT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 02/06/2026 par Maître François GUILLERMET, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LMJM GT

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - l'acquisition, la prise à bail, la location - vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles, - la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire,

Durée : 99 ans. Capital : 100 euros en numéraire. Gérance : M^{me} Justine GUILBAUD (demeurant 21 rue du Roselet 21110 LONGECOURT EN PLAINE). Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas aux deux tiers au moins du capital. Immat au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2603062

d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, - l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens ; - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui, - et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Siège social : 1 rue de la Côte aux Moines, 21240 TALANT

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gerance : M. GOYARD Lucas 1 rue de la Côte aux Moines 21240 TALANT et M^{me} TISSOT Manon 1 rue de la Côte aux Moines 21240 TALANT

Clause d'agrément : oui

Me François GUILLERMET

L2603067

KC Patrimoine

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date à 29/06/2026, il a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée **KC Patrimoine**, dont le siège social est situé 16, boulevard Winston Churchill - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. M. Kevin CUGNET, demeurant 2, rue de Trois Forgerons - 21000 DIJON a été nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2603027

SCI GUILBAUD

Constitution

Par acte ssp électronique du 02/06/2026, il a été constituée la société suivante : Forme : SCI. Dénomination : SCI GUILBAUD. Siège : 21 rue du Roselet 21110 LONGECOURT EN PLAINE. Objet : acquisition, administration et exploitation de tous biens immobiliers, bâtis ou non, dont elle deviendrait propriétaire, par acquisition, construction, échange, apport ou autre ; aliénation desdits biens immobiliers ; obtention de toutes ouvertures de crédit, emprunts, avec ou sans garanties hypothécaires, destinés au financement des acquisitions ou aux coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles.

Durée : 99 ans. Capital : 100 euros en numéraire. Gérance : M^{me} Justine GUILBAUD (demeurant 21 rue du Roselet 21110 LONGECOURT EN PLAINE). Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas aux deux tiers au moins du capital. Immat au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2603062

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SIGMATICA SAS**Avis de constitution**

DENOMINATION : SIGMATICA SAS
FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : 8 Rue du Morvan, Montigny-Saint-Barthélemy, 21390.

OBJET :

La conception, le développement et l'exploitation de sites internet et solutions digitales à des fins éducatives ; la commercialisation de services numériques ;

la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

DIRECTION :

Président : M Aurélien Regnault demeurant 18 rue Laffite, Paris, 75009.
Directeurs généraux : M Arthur Bastos demeurant 55 bis Avenue René Cassin, Lyon, 69009 et M Pierre Robert demeurant 7 rue de la République, Amnéville, 57360

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis : la Présidence.

L2603071

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI Les Lauzes

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
19 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
21470 BRAZEY EN PLAINE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à BRAZEY EN PLAINE (21) du 2 juin 2026, il a été constitué, sous la dénomination SCI Les Lauzes, une Société Civile Immobilière régie par toutes les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 19 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 21470 BRAZEY EN PLAINE.

Objet social : La Société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement, ainsi que la vente de tous immeubles, biens ou droits mobiliers ou immobiliers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1.000 Euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Gérant :

Monsieur Jean-François BUET demeurant 19 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 21470 BRAZEY EN PLAINE

Associés :

- Monsieur Jean-François BUET demeurant 19 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 21470 BRAZEY EN PLAINE
- La Société ZEPHYR SAS au capital de 159.860 € - Siège social : 19 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 21470 BRAZEY EN PLAINE RCS DIJON 432 769 966, représentée par Madame Eléonore BUET

Clause d'agrément des cessionnaires de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement des associés statuant aux conditions de majorité ordinaire.

Immatriculation : au R.C.S DIJON.

L2603106

Pour avis.

MODIFICATION DE STATUTS**BFC SERVICES & TECHNOLOGIES**

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 560 426 euros
Siège social : 20 Avenue de la Concorde 21000 DIJON
441 928 736 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BFC SERVICES & TECHNOLOGIES a décidé de transférer le siège social du 20 Avenue de la Concorde - 21000 DIJON au 11 rue de la Grande Fontaine - 21220 CHAMBOEUF à compter du 15 mai 2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2602131

2 L.I. Invest

Société à responsabilité limitée
au capital de 150.000 Euros
Siège social :
2 Rue d'Aval - 21110 FAUVERNEY
841 333 958 RCS Dijon

Par décision du 23/04/2026, l'associé unique a augmenté le capital social de 149.000 € pour le porter de 1.000 € - divisé en 1.000 parts de 1 € - à 150.000 €, par incorporation de ladite somme prélevée sur le compte «autres réserves» et création de 149.000 parts sociales de 1 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : La gérance.

L2602250

OCEANIS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Allée Louis Gerriet
21240 TALANT
833 086 358 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29 mai 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 11 Allée Louis Gerriet, 21240 TALANT au 22, Corniche du Soleil 83430 SAINT MANDRIER SUR MER, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2602610

Pour avis : La gérance.

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI DU PRINTEMPS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : Zone Industrielle
21530 LA ROCHE-EN-BRENIL
RCS DIJON 497 595 991

L'AGE du 04/05/2026 a pris acte de la démission de Monsieur Sylvain MOREY de ses fonctions de gérant. Cette démission a pris effet le 07/05/2026. L'AGE du 04/05/2026 a nommé, en qualité de gérants, en remplacement de Monsieur Sylvain MOREY et sans limitation de durée : Madame Christelle COMMUNEAU, épouse CANTALI et Monsieur Enrico CANTALI, demeurant ensemble Hameau de Chamont 21530 LA ROCHE-EN-BRENIL. Cette nomination a pris effet le 07/05/2026. Mention sera faite au RCS de DIJON 497 595 991.

Pour avis.

L2602847

CARAIBES INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 4.500 euros
Siège social :
C/o SBH DOM Carrefour les 4 Chemins Marigot 97133 Saint-Barthélemy
RCS de Basse-Terre 807 545 991

Par décision du 28 mai 2026, l'associé unique a décidé, à compter de cette même date :

- De transférer le siège social situé C/o SBH DOM Carrefour les 4 Chemins Marigot 97133 Saint-Barthélemy au 17 rue Jean-François Champollion à Beaune (21200),

- De modifier la dénomination sociale «CARAIBES INVEST» en «KANKI».

La société sera désormais immatriculée au RCS de Dijon (21000).

Le président de la société est Monsieur Florian SCATAMACCHIA demeurant 363 bis Boulevard Maxime Lecouvreur à Beaune (21200).

Pour avis.

L2603008

MARTIN AUTO

EURL au capital de 200.000 Euros
Siège social :
3 bis rue de la Planche
21460 CORROMBLES
843 352 808 R.C.S. de Dijon

Le 26/05/2026, l'associé unique a décidé de transformer la société en SASU, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 26/05/2026. et a nommé président MARTIN E.E.C. HOLDING, SARL au capital de 522.590 €, ayant son siège social 3 rue de la Planche - 21460 Corrombles, 104 654 876 R.C.S. de DIJON.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées ou se faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés : cession soumise à agrément préalable de la collectivité des associés.

Modification du R.C.S. de DIJON.

L2603018

CASA FAST

SARL au capital de 13 498 €
Siège social : 1BIS RUE DE
COLLONGES 21110 BEIRE-LE-FORT
21110 BEIRE LE FORT
RCS de DIJON n°943 679 084

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 18/05/2026 a décidé à compter du 18/05/2026 d'augmenter le capital social de 15 000 € par voie d'émission en le portant de 13 500 € à 28 500 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

L2602821

MARTIN VITRAGE

SAS au capital de 2.000 Euros
Siège social :
3 bis rue de la Planche
21460 CORROMBLES
928 992 239 R.C.S. de Dijon

Le 06/05/2026, l'associé unique a nommé président MARTIN E.E.C. HOLDING, EURL au capital de 522.590 €, ayant son siège social 3 rue de la Planche - 21460 CORROMBLES, 104 654 876 R.C.S. de DIJON, représentée par M. MARTIN Emilien en remplacement de M. MARTIN Emilien.

Mention au R.C.S. de DIJON.

L2603022

GFV DES ADROITS

Groupement foncier agricole
au capital de 359 200 €
siège social :
13 rue du Pont -
21400 GOMMEVILLE
902 501 949 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale en date du 27 mai 2026, la collectivité des associés a :

- autorisé M. Paul GILLON à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du même jour,
- décidé de modifier l'objet social de la société comme suit :

Le groupement a pour objet l'acquisition et l'administration de tous immeubles à vocation agricole, bâtis ou non bâtis dont il deviendrait propriétaire par voie d'acquisition, échange ou apports en société, ainsi que des droits immobiliers à destination agricole, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.

Il s'interdit de procéder à l'exploitation en faire valoir direct des biens dont il sera propriétaire. Il assurera leur gestion en les donnant en location par bail rural.

Les différentes dispositions arrêtées dans les statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits du fermier du groupement, tels qu'ils résultent du statut du fermage.

Pour avis.

La gérance.

L2603024

SCI HAPPY BROS

SCI au capital de 10.000 Euros
Siège social :
50 bd Wilson -
39100 DOLE
913 257 853 R.C.S. Lons le Saunier

Aux termes d'une décision en date du 2 mai 2026, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 50 bd Wilson - 39100 DOLE au 3 route du Moulin - 21310 DAMPIERRE et FLEE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Et de valider la démission de M. Jonathan LAMY au poste de gérant et procéder à son remplacement par M. Cédric SERRADJI. Nouveau gérant : 1 rue des Commards - 39100 DOLE.

Pour avis :

La gérance.

L2603088

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

HOTEL DE LA POSTE BONNARDOT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Rue du Docteur Chauveau
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 423 708 106

En date du 09/07/2025, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : la société a pour objet : l'activité de traicteur ; le conseil en gestion, stratégie et organisation d'entreprises, notamment dans le secteur de la restauration ; l'activité d'apporteur d'affaires notamment dans le secteur de la restauration ; l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; et plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

L'article 02 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

L2602729



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FERME DE MAYA

Société civile d'exploitation agricole au capital de 135 960 Euros
Siège social : 23 rue de la Gare 21190 NANTOUX
801 391 343 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés du 14 mai 2026, les associés ont pris acte de la cessation d'activité et de la démission de Monsieur Gérard CAVAILLE et de Madame Isabelle CAVAILLE de leurs fonctions de gérant, à compter de ce jour.

Ils ont décidé de nommer Monsieur Boris CHAMPY, demeurant à (21190) NANTOUX, 23 rue de la Gare, en qualité de gérant, pour une durée illimitée et ce, à compter de ce jour.

Enfin, les associés ont décidé d'effectuer les modifications suivantes :

Transfert de siège social :
Ancienne mention : Les Mesures 21190 NANTOUX

Nouvelle mention : 23 rue de la Gare 21190 NANTOUX
Modification de la dénomination sociale :

Ancienne mention : SCEA OVIN DES GRANDS CRUS
Nouvelle mention : FERME DE MAYA
Modification de l'objet social :

Ancienne mention : La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Nouvelle mention : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'exploitation agricole et la mise en valeur de biens ruraux, ainsi que toutes activités se rattachant à l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L.311-11 du Code rural et de la pêche maritime.

Et plus précisément, la Société a notamment pour activités :

L'élevage ovin : conduite de troupeaux ovins, reproduction, sélection et toutes opérations d'élevage s'y rattachant ;

La vente directe à la ferme de produits issus de l'élevage ovin, incluant animaux vifs, viandes et produits dérivés ;

La fabrication et la vente de compost issus des effluents d'élevage et matières organiques d'origine agricole ;

Le pâturage viticole et l'éco-pâturage : mise à disposition de troupeaux ovins pour l'entretien des vignes, espaces verts et milieux naturels par pâturage ;

L'arboriculture : plantation, entretien et exploitation de vergers, production et vente de fruits.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini ou susceptibles d'en favoriser le développement, sous réserve que ces activités conservant un caractère civil conformément aux dispositions applicables aux sociétés civiles d'exploitation agricole.

Pour avis : La gérance.

L2603056

MCH GROUP

1, rue des Ecoles
21121 HAUTEVILLE LES DIJON

TRANSFORMATION

Le 28/05/2026, l'Associé Unique de la SARL «MCH GROUP», (capital de 4 800 001€ ; et siège social : 1 rue des Ecoles 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON, 988 490 983 RCS DIJON) a décidé la transformation en SAS à compter du 28/05/2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Dénomination, objet, siège, durée et dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social sont inchangés. Capital toujours fixé à 4 800 001€. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite réunion. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. En SARL, gérant : Franck MARCHAL jusqu'au 28/05/2026. En SAS, Président depuis le 28/05/2026 : Franck MARCHAL demeurant 1 rue des Ecoles 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON.
L2603025

SPLAAD

Société Publique Locale
«Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise»
au capital de 2 740 000 €
Siège social :
Dijon métropole CS 17510
40 avenue du Drapeau
21075 Dijon Cedex
RCS Dijon 514 021 856

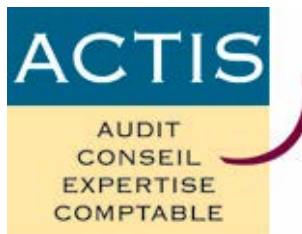
Aux termes d'une délibération du 30 avril 2026, le Conseil d'Administration de la SPLAAD a pris acte des changements des représentants permanents des collectivités locales Administrateurs intervenus suite aux élections municipales de mars 2026.

Dijon métropole est ainsi représentée par Monsieur François REBSAMEN, Madame Céline TONOT, Madame Isabelle PASTEUR, Monsieur Frédéric GOULIER, Monsieur Antoine HOAREAU, Monsieur Jean-Marc BOURGEON, Monsieur Adrien GUENÉ, Madame Catherine PAGEAUX, tous domiciliés professionnellement au 40 avenue du Drapeau à DIJON.

La Ville de Dijon est représentée par Madame Nathalie KOENDERS et Monsieur Benoît BORDAT, domiciliés professionnellement à Mairie de Dijon - CS 733310 21033 DIJON CEDEX.

La Ville de Chenôve est représentée par Monsieur Thierry FALCONNET et Madame Brigitte POPARD, domiciliés professionnellement à Mairie de Chenôve Place Pierre Meunier 21300 CHENOVE.

A la suite, ce même Conseil d'Administration a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur François REBSAMEN représentant Dijon métropole, Monsieur Antoine HOAREAU représentant Dijon métropole a été nommé Vice-président du Conseil d'Administration.
L2603040



EDITION COMMUNICATION & SERVICES

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 RUE JOSEPH MARIE JACQUARD - 21300 CHENOVE
489 917 419 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 13/05/2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Pierre-Joseph DUCHET ANNEZ.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Pierre-Joseph DUCHET ANNEZ,
demeurant 6 Rue de Longvic 21300 CHENOVE

Pour avis : La gérance

L2603097



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

SCI LA CHOUTA

Société Civile Immobilière
Capital : 243.916,00 Euros
Siège social :
10 chemin de la Scie, Hameau de Cussigny 21700 CORGOLOIN
RCS DIJON SIREN 433 768 835

L'AGE du 30/01/2024 de la SCI LA CHOUTA a décidé de transférer le siège social du rue du Port 74410 SAINT-JORIOZ au 10 chemin de la Scie, Hameau de Cussigny 21700 CORGOLOIN ; et de nommer en qualité de co-gérante avec M. Jean-Philippe LEFILS, M^{me} Anne-Marie DARIS née DOUDINOT de la BOISSIERE demeurant à ARLINGTON VA 22202 (ETATS-UNIS) 1101 S. Arlington Ridge Road Apt 1214, pour une durée illimitée.

Les articles 4 et 14 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis, Le gérant.

L2603101

O COMAVEN

L'AGO du 31/12/2025 de O COMAVEN (SARL, capital 1 000€, siège 49 rue des Godrans 21000 DIJON, immat 931 629 604 RCS DIJON) a pris acte de la démission de Tom DUPIN cogérant, sans le remplacer, Nathalie RENARD et Eric VAUTARD continuant à exercer leurs fonctions de cogérants.
L2603043

MAISON KALOS

SASU au capital de 5.000 Euros
Siège social :
10-12 rue Courtépée - 21000 DIJON
983 845 413 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associée unique du 11/05/2026, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 8 rue Docteur Durand - 21000 DIJON, à effet du 01/04/2026.

Modification au R.C.S. de DIJON.
L2603058

MPGKMF

Suivant décision en date du 01/03/2025, les associés de la société MPGKMF, SCM au capital de 300 euros, Siège social : 43 Grande Rue 21160 PERRIGNY LES DIJON, RCS DIJON 492 378 856, ont nommé en qualité de cogérant Monsieur Florian CARRAT, demeurant 2 Rue Bouhey Allix 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis : La gérance

L2603075

AUTO CONTROLE TECHNIQUE PONTAILLER

Siège ACTP
SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social :
Rue des Métiers
21270 PONTAILLER SUR SAONE
R.C.S. Dijon 820 869 501
SIRET 820 869 501 00016

Modification de la gérance AGO du 1^{er} avril 2026 :

ANCIENNE MENTION : RICARD Michaël, 67 rue de Franche-Comté - 21760 LAMARCHE SUR SAONE ; DESVIGNES Sébastien, 12 rue Louis Curel - 21300 CHENOVE ; GILLOT Guillaume, 31 avenue du Cromois - 21800 QUETIGNY.

NOUVELLE MENTION : RICARD Michaël, 23 rue des Marronniers - 21560 REMILLY SUR TILLE.

Pour avis : La gérance.

L2603090

CONVOCATION

Société Immobilière de la rue Legouz Gerland (SILG)

SA au capital de 45.000 Euros
6 allée André Bourland - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon B 015 752 488

L'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le : Vendredi 19 juin 2026 à 11 h 00, à la Maison des Entreprises, 6 allée André Bourland à DIJON (21000).

Ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Quitus à donner aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Nomination, renouvellement des administrateurs ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.
L2603060

ANNONCES LEGALES

DERNIER DÉLAI POUR VOS PUBLICATIONS : JEUDI 16 HEURES

annoncelocale.jdp@legalnet.org

POURSUITE D'ACTIVITE



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

SARL DRG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 30 000 Euros
Siège social : 12 Boulevard Carnot,
21000 DIJON
RCS DIJON 951 785 088

Par décision du 29/10/2025, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L223 42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société. RCS DIJON.

Pour avis : La gérance

L2603070

DOLCI ET ASSOCIÉS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 89, rue de la Maurienne
21110 GENLIS
952 459 907 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20/05/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance

L2603073

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCCV COURS FLEURY

Société civile coopérative de construction au capital de 10.000 Euros
Siège social :
1 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation :
1 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon 851 774 794

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur la société EDIFICE IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital social de 200.000 €, sise 1 rue de la Petite Fin à FONTAINE LES DIJON (21121), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 523 605 673, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société sis 1 rue de la Petite Fin à FONTAINE LES DIJON (21121). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2603017



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI DMP

Société Civile Immobilière
Au capital de 228.400 Euros
Siège social :
19 Rue Edme Piot
21500 MONTBARD
RCS DIJON 494 899 735

Par décision du 02/05/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/05/2026 et sa mise en liquidation. M^{me} Myriam TOUATI veuve PERONNE - demeurant 1 Bis Rue Michelet 21500 MONTBARD a été nommée liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Cette nomination a mis fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur 1 Bis Rue Michelet 21500 MONTBARD. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.

L2602887

SARL DOMAINE DES DIABLOTINS

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 3 route de Nuits St Georges
21700 BAGNOT
RCS DIJON 907 718 027

Dissolution de société

L'assemblée générale extraordinaire du 27/05/2026 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/05/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame BORGET Maud, demeurant 3 route de Nuits St Georges, 21700 BAGNOT et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DIJON.

Maud BORGET
L2602953



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SOC COOPERATIVE AGRICOLE DU MORVAN

Société Coopérative Agricole au capital de 3.049,50 Euros (capital variable)
Siège social :
1 place de la République
21210 SAULIEU
R.C.S. Dijon 778 254 755

Aux termes de l'AGE du 23/05/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/05/2026 et à sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur Monsieur Didier PASQUET, demeurant 3 rue Traversière - 21210 MOLPHEY. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Il a également été mis fin au mandat des administrateurs. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 1 place de la République - 21210 SAULIEU. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2602965

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



BATI-FOURNIER

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social : 74 route de Corcelles
21000 DIJON
918 753 427 RCS DIJON

Avis de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Clément FOURNIER demeurant 30 rue Vanterie 21000 DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 74 route de Corcelles, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2603033

CIME

Société par actions simplifiée unipersonnelle en liquidation au capital de 5.000 Euros
Siège social et de liquidation : 11 Rue des Tournesols 21800 QUETIGNY
819 658 352 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/05/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Luc LABONNE, demeurant 11 Rue des Tournesols - 21800 QUETIGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 11 Rue des Tournesols - 21800 QUETIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2603047



PEREZ AGUILERA

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social :
11 rue Févret 21000 DIJON
Siège de liquidation :
11 rue Févret 21000 DIJON
483 116 836 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/05/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

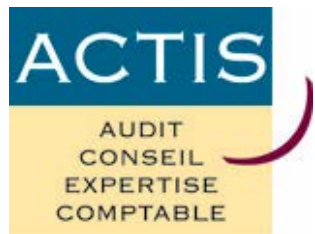
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel PEREZ, demeurant 11 rue Févret 21000 DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2603048



BAM

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation :
21 rue Charles Dumont
21000 DIJON
910 230 523 RCS DIJON

L'AGE réunie le 31/03/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Anthony Bouloute, demeurant 21 rue Charles DUMONT 21000 DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social 21 rue Charles DUMONT à DIJON (21000). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

L2603069

BERLINETTE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation :
1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. : DIJON 848 354 817

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur la société CECILE, société par actions simplifiée au capital social de 1 030 000 euros, sise 1 rue de la Petite Fin à FONTAINE-LES-DIJON (21121), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 539 846 980, représentée par Monsieur Jean-Marc THEVENOT en sa qualité de Président de la société, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, sis 1 rue de la Petite Fin FONTAINE LES DIJON (21121). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2603016

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SARL BIO N'ETRE

en liquidation
au capital de 7.500 Euros
Siège social : 1 rue d'Abrantès
21500 MONTBARD
R.C.S. Dijon 519 860 001

En date du 31/03/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Madame BEAUCHEF Isabelle, demeurant 3 rue Edmond Mathieu - 21500 MONTBARD de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2026.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce DIJON.

L2602937

SARL CASA COUVENT

AVIS DE LIQUIDATION / RADIATION

SARL CASA COUVENT, au capital de 2 000 €, 40 Route de Verdun 21200 BEAUNE, RCS DIJON n° 935 280 065. Le 19/05/2026, l'Associé Unique a approuvé le compte de liquidation, s'est déchargée de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à effet rétroactif du 31/12/2025. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de DIJON.

Le Liquidateur.

L2602955

BERLINETTE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation : 1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. DIJON 848 354 817

Avis de clôture de liquidation

L'AGO réunie le 19/05/2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la SAS CECILE, sise 1 rue de la Petite Fin à FONTAINE-LES-DIJON (21121), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2603028

SCCV COURS FLEURY

Société civile coopérative de construction
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation : 1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. : DIJON 851 774 794

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le premier avril 2026 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société EDIFICE IMMOBILIER sise 1, rue de la Petite Fin à FONTAINE-LES-DIJON (21121), de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2603029



PEREZ AGUILERA

SCI en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social : 11 rue Févret 21000 DIJON
Siège de liquidation : 11 rue Févret 21000 DIJON
483 116 836 RCS DIJON

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 19/05/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Michel PEREZ, demeurant 11 rue Févret 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2603049

LE PRE BOURGEOIS

Société civile de construction vente en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation : 13 Rue du Docteur Quignard 21000 DIJON
850 823 238 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale du 05.03.2026 a, à compter du même jour, approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la SARL BAFFY sise à DIJON (21) 13 Rue Docteur Quignard, 303 955 579 RCS DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur

L2603096



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PRELAT MICHELET

Société civile d'exploitation agricole en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social et siège de liquidation :
6 Grande rue de Saint-Rémy
21500 SAINT REMY
478 074 172 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

Par DJA du 28 mai 2026, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur PRELAT Laurent de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur.

L2603105

ABONNEMENTS

03.80.68.23.66

abonnement.jdp@legalnet.org

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

VITA SANTE SUD

18 rue Mannessier - 62400 BÉTHUNE, R.C.S ARRAS : 752 863 514. Etablissement secondaire à DIJON : 752 863 514 - 2013 B 596. Activité : Courtage en assurances et réassurances.
Jugement du tribunal de Commerce d'ARRAS en date du 27/05/2026 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire, fixant provisoirement la date de cessation des paiements au 20/04/2026, désignant en qualité de liquidateur SELARL MJ Solutio, prise en la personne de Maître Sébastien DEPREUX, 88/90 rue Saint Aubert - 62000 ARRAS.
L2603065

MAISON MINELLI

1, Impasse Saint-Eustache - 75001 Paris 1^{er} Arrondissement. RCS PARIS : 983 323 957. Etablissement secondaire à DIJON : 983 323 957 - 2024 B 217. Activité : A titre principal, vente de chaussures, à titre accessoire, vente d'articles se rapportant à l'activité principale, sacs, vente de maroquinerie et d'articles de prêt à porter.

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris en date du 01/06/2026 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro P202502981 désigne liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELARL GUIGON ASSOCIES en la personne de Me Pierre-Adrien Guigon 9 rue du Mont Thabor 75001 Paris, , maintient M. Joseph Wehbi, juge commissaire, met fin à la mission de l'administrateur SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez, SELARL P2G en la personne de Me Céline Pelzer, L2603066

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

PIADINE & PANCAKE SAS
Restauration rapide. Négoce de produits alimentaires avec vente de boissons alcoolisées. 2 route de Langres - 21490 NORGES LA VILLE, SIREN 815 083 589.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 02/06/2026.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.
Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.

L2603059

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX BADIN

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître HERAUD Philibert, notaire à VITTEAUX (21350), le 12/05/2026.

M. BADIN Philippe Michel Georges et M^{me} PERRIN Patricia Antoinette Jeanne demeurant ensemble 4 Rue Berlinguet, 21390 BRAUX, mariés le 14/08/2015 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître HERAUD Philibert, notaire à VITTEAUX (21350) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Me Philibert HERAUD
L2603053



JOUFFROY & FILEAS

Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

Epoux BALLAND

Aménagement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Me Sébastien MIGNERIEY, notaire à DIJON (CRPCEN 21003), le 2 juin 2026, M. Daniel Marcel BALLAND, né à JARMENIL (88550) le 4 mars 1949, et M^{me} Marie-Dominique Denise Germaine NEUVEGLISE, née à FECAMP (76400) le 7 novembre 1949, demeurant ensemble à MARCILLY-SUR-TILLE (21120), 5, rue de la Vignotte, mariés à DIJON (21000) le 2 août 1976, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, ont aménagé leur régime matrimonial en adoptant une clause de préciput au profit du survivant des époux, portant sur les biens immobiliers constituant leur résidence principale, et les meubles meublants la garnissant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Sébastien MIGNERIEY, notaire susnommé.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour avis : Sébastien MIGNERIEY
L2603072



SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY

Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

Epoux MOMAS

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître TARDY SEVERINE, notaire à CHENOVE (21300), le 03/06/2026.

M. MOMAS Stéphane et M^{me} HARBON Bérangère demeurant ensemble 8 rue des Eglantiers, 21550 LADOIX SERRIGNY, mariés le 28/08/2004 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître SCHANG et TARDY, notaire à CHENOVE (21300) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

L2603099

ANNONCES LEGALES

NIOT Angélique

DOTTI Virginie

COLLET Chloé

03.80.68.25.55

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

EPOUX
JOUHANNETChangement de régime
matrimonial
Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la société civile professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires associés» titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot et dont l'Office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 Office notarial n° 21002, le vingt huit mai deux mille vingt six, Monsieur Patrick JOUHANNET et Madame Patricia Annie BRUGNON, demeurant ensemble à CORCELLES LES CITEAUX (Côte-d'Or), 17B route de Seurre mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de QUETIGNY (Côte-d'Or) le 17 mai 1980, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis.

L2603063

AVIS

ADMINISTRATIF

SYNDICAT MIXTE
DU SCOT
DU DIJONNAIS

Avis d'enquête publique

Révision n° 2 du schéma
de cohérence territoriale
du Dijonnais

L'ouverture de l'enquête publique relative à la révision n° 2 du SCOT du Dijonnais a été prescrite par arrêté n° 2026-02 S du 14 avril 2026 pendant une durée de 32,5 jours, du lundi 1^{er} juin (9h) au vendredi 3 juillet 2026 (12h) inclus.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Les pièces administratives incluant notamment un registre d'enquête, une note explicative, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, les avis des personnes publiques associées, dont celui de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale accompagné du mémoire en réponse apporté par le Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais ;
- Le projet de SCOT arrêté, qui comporte une évaluation environnementale et un résumé non technique (Annexe 4 - rapport environnemental).

Madame la Présidente du Tribunal administratif de Dijon a nommé Monsieur Georges LECLERCQ, en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs Patrick BRICLER et Jean-Marc DAURELLE, en qualité de membres titulaires et Monsieur Dominique LANTERNIER, en qualité de membre suppléant.

Lieux d'enquête
Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance du lundi 1^{er} juin (9h) au vendredi 3 juillet 2026 (12h) inclus, dans les lieux d'enquête soit au siège des 3 EPCI membres, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Dijon métropole, siège de l'enquête publique où se trouve hébergé le Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais, 40 avenue du Drapeau à Dijon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;

- Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, 12 rue Ampère à Genlis, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ;

- Communauté de communes Norge et Tille, 47 route de Norges à Bretigny, du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et les jeudi et vendredi de 9h à 12h.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables :

- sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais <https://www.scot-du-dijonnais.fr/> dans la rubrique Révision n°2 en cours Enquête publique ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/7245> ;

- depuis un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique (siège de Dijon métropole, également siège du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais).

Dépôt des observations
Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts dans les trois lieux d'enquête ;

- sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/7245> ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7245@registre-dematerialisee.fr ;

- par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet de révision n°2 du SCOT du Dijonnais, à l'adresse suivante : Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais, 40 avenue du Drapeau - CS 17510, 21075 DIJON Cedex.

Les observations du public peuvent être reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête dans le cadre des permanences.

Il ne sera pas tenu compte des observations qui seront formulées par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête publique allant du lundi 1^{er} juin (9h) au vendredi 3 juillet 2026 (12h) inclus.

L'ensemble des observations et propositions du public seront consultables au format papier, au siège de l'enquête publique et sur le registre dématérialisé sécurisé. Chacun aura la possibilité d'apposer ses observations de manière anonyme.

Permanences
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans le cadre des permanences assurées dans les lieux, jours et heures suivants :

- Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau à Dijon
lundi 1^{er} juin 2026 de 9h à 12h
samedi 6 juin 2026 de 9h à 12h
mercredi 24 juin 2026 de 14h à 17h
vendredi 3 juillet 2026 de 9h à 12h

- Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, 12 rue Ampère à Genlis

- lundi 1^{er} juin 2026 de 13h30 à 16h30
jeudi 11 juin 2026 de 13h30 à 16h30
jeudi 2 juillet 2026 de 13h30 à 16h30

- Mairie d'Izier, 2 rue de la Liberté
samedi 20 juin 2026 de 9h à 12h
- Communauté de communes Norge et Tille, 47 route de Norges à Bretigny
lundi 8 juin 2026 de 14h à 17h
jeudi 11 juin 2026 de 9h à 12h
mercredi 24 juin 2026 de 9h à 12h
jeudi 2 juillet 2026 de 9h à 12h

Mesures de publicité
Au-delà des avis presse publiés dans les journaux «Le Bien Public» et «Le Journal du Palais», l'arrêté et l'avis seront publiés par voie d'affichage 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci au siège des trois EPCI membres du Syndicat mixte dont l'un héberge le Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais ainsi qu'en mairie des 59 communes membres du périmètre du SCOT du Dijonnais. Ils seront également mis en ligne sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais.

A l'issue de l'enquête publique
Après clôture des registres d'enquête, le Président de la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de 8 jours, le Président du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais ou son représentant et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

A l'issue du délai fixé à 30 jours, éventuellement prolongé dans les conditions fixées par l'article L.123-15 du code de l'environnement, Monsieur le Président de la commission d'enquête

transmettra respectivement à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais et à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Dijon le rapport de la commission d'enquête ainsi que ses conclusions motivées sur le projet soumis à l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année au siège du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais, des trois EPCI membres et en Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, ils seront également publiés sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais pourra procéder par délibération à l'approbation du SCOT du Dijonnais, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Demande d'informations
Le Président du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais est responsable de l'enquête publique relative à la révision n°2 du SCOT. Toute information relative à ce dossier pourra être demandée auprès de Madame Anne BERTHOMIER, Directrice du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais au 03-80-50-37-02 ou par courrier électronique : scotdudijonnais@metropole-dijon.fr
L2602628

AVIS DIVERS

**JOUFFROY
+ FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS**
43 rue Devosge à DIJON

M^{me} Michelle DURET

Par testament olographe du 22/10/2025, M^{me} Michelle Yvette DURET, en son vivant retraitée, demeurant à TALANT (21), 2 allée Roger Renard, veuve de M. Pierre SICARD, décédée à DIJON (21000), le 02/05/2026, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sébastien MIGNERET, Notaire à DIJON suivant PV en date du 27/05/2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du tribunal judiciaire de DIJON.

Les oppositions pourront être formées auprès du siège de la société par actions simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargée du règlement de la succession.
Pour avis.

L2603081

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJONSSION «PIRAULT
née GEORGES
Suzanne»AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
En l'absence d'héritiers réservatairesDE LAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de procédure
civile

Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testament olographe du 1^{er} novembre 2021, Madame Suzanne GEORGES, veuve de Monsieur Jacques PIRAULT en son vivant demeurant à DIJON, 10 rue Philibert de la Mare, décédée à DIJON le 19 décembre 2025, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître LAUREAU le 29 mai 2026

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître LAUREAU, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2603036



Notaire

SCP GUILARD CONVERS
PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosse - 21000 DIJONM^{me} Nicole
BOUILLIEAvis de dépôt de
testament

Par testament olographe du 26/05/2013, M^{me} Nicole BOUILLIE, veuve de Monsieur DUFAYET Jean-Paul, née à BLEVY (28170) le 06 août 1936, demeurant à DIJON (21000), 37 boulevard de la Trémouille, décédée à DIJON, le 06 avril 2026, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Nicolas SEGAUT, notaire à BEAUNE, suivant procès-verbal en date du 21 mai 2026.

Les oppositions sont à former en l'Etude de Me GUILARD, Notaire à DIJON, 7 bd de Brosse, chargé du règlement de la succession.

Pour avis : Me GUILARD.

L2603079

M^{me} Sylvie
BLANCHARDAvis de saisine de
légataire universel délai
d'opposition

Par testament olographe du 1^{er} février 2026, déposé au rang des minutes de Maître Anne-Gaël PARRY-AVRIL, Notaire à BEAUNE, le 28 mai 2026, Madame Sylvie Raymonde Marie BLANCHARD, née à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500), le 11 août 1956 et décédée à DIJON (21000), le 08 février 2026, a institué un légataire universel.

Le Notaire chargé du règlement de la succession est Maître Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaire associé à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine. Opposition à l'exercice de leurs droits par le légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaire à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine, référencé CRPCEN : 21030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2603012

POUR PLUS
DE RAPIDITE,Optez pour le
règlement
par virement
ou par
carte bancaire

03.80.68.25.55.

Yonne

MODIFICATION

DE STATUTS

LDS
GROUPESAS BENJAMIN
LAROCHESociété par actions simplifiée
au capital de 64.000 € euros porté à
79.000 € euros
Siège social : 22 Avenue de Chablis
89144 LIGNY
LE CHATEL
803 425 156 RCS AUXERRE

Modification de capital

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2025, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 15.000 euros par émission de 1.500 actions nouvelles de numéraire, et porté de 64.000 euros à 79.000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 64.000 euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 79.000 euros.

Pour avis : La présidente

L2603035

SARL DE LA
TUILERIESociété à responsabilité limitée
Au capital de 182 938,82 euros
Siège social : Tuilerie de Vertilly 89260
PERCENEIGE
330 542 713 RCS SENS

Par AGE du 31/12/2025, M. Gilles BILLON démissionne de ses fonctions de cogérant. Les statuts ont été modifiée en conséquence. Mention sera portée au RCS de SENS

L2603098

AVOCATS

EXPERTS
COMPTABLESCOMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais

est habilité

à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp
@legalnet.orgPOUR
PLUS DE
RAPIDITÉ,

OPTEZ

POUR

LE RÈGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...

LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES 2026



DISPONIBLE
EN KIOSQUES
LUNDI 22 JUIN

100 PAGES DÉDIÉES
À L'ACTUALITÉ
ÉCONOMIQUE
DE LA CÔTE D'OR



SOLUTIONS SOUVERAINES SUR-MESURE HÉBERGÉES À DIJON

 RÉSEAU CONCEPT <small>Expertise Proximité Confiance</small> www.reseau-concept.com	 Conseil Assistance Conduite de vos projets numériques	 Système d'Information Infogérance & sécurité 24/24 - 7/7 - Sécurisation de vos données
	 Développement Applications spécifiques, Plateforme collaborative augmentée par IA	 Opérateur Data & VoIP Interopérabilité - Nos propres infrastructures fibre

ANDRÉ LE GROUPE